



RAPPORT ANNUEL 2014





Sommaire

Déclaration du management	4
Administration et contrôle	4
au 31 décembre 2014	
Message du Président	5
Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier	7
Action & chiffres clés	25
Etats financiers consolidés	29
au 31 décembre 2014	
Rapport du commissaire	70
Comptes annuels abrégés de Rosier SA	73
Informations générales	75



Déclaration du management

Je, soussigné Willy Raymaekers, Administrateur délégué – Directeur général, atteste, au nom et pour le compte de la Société, qu'à ma connaissance :

- a)** Les états financiers consolidés, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adoptées dans l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation.
- b)** Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Willy Raymaekers



Administration et contrôle au 31 décembre 2014

4

Conseil d'administration

Willy Raymaekers,
Président du Conseil d'administration
et Administrateur délégué

Daniel Richir, Administrateur

Nicolas David, Administrateur

Simon Jones, Administrateur

Thierry Kuter, Administrateur

BVBA ANBA, Administrateur
représentée par Anne-Marie Baeyaert

Benoît Taymans, Administrateur

Laurent Verhelst, Administrateur

Présidents honoraires

James Maudet

Jean-Louis Besson

Daniel Grasset

Francis Raatz

Commissaire

KPMG - Réviseurs d'entreprises
représentée par Olivier Declercq

Message du Président

C'est la première fois que je m'adresse à vous non pas uniquement en qualité de Président du Conseil d'administration, mais également en qualité d'Administrateur délégué – Directeur général de Rosier SA et CEO du Groupe Rosier. Ce nouveau mandat que j'exerce depuis le 12 novembre 2014 fait suite à la démission de ses fonctions de Monsieur Daniel Richir, fonctions qu'il a occupées avec succès depuis 1999. Ce changement fait partie de profondes modifications structurelles et organisationnelles visant à accroître la coopération avec Borealis en vue d'assurer une forte croissance du Groupe Rosier dans les années à venir.

Sur le plan de ses activités et de ses résultats, votre Société a connu en 2014 une année difficile, mais encourageante.

Les tensions géopolitiques persistantes dans certains pays, la morosité du climat économique mondial, la baisse de l'euro, la chute des prix des produits pétroliers et la contraction des cotations des productions végétales sont différents facteurs qui ont influencé négativement la croissance de la consommation mondiale de fertilisants. Sur la campagne 2014 / 2015, il est actuellement estimé que cette croissance sera limitée à 0,6 %, bien en deçà des taux antérieurs et de la croissance de la population mondiale.

Dans ce contexte mouvementé et plein d'incertitudes, le Groupe Rosier a fait preuve d'une bonne résistance :

- Malgré un manque de disponibilité de produits sur la seconde partie de l'année, provenant essentiellement de la réalisation d'un important investissement sur un des ateliers de production de Sas van Gent, nous avons pu maintenir nos ventes à un niveau équivalent à celui de l'année passée.
La baisse du chiffre d'affaires (243,6 millions €, contre 260,2 millions € en 2014) provient uniquement de la diminution des prix de ventes moyens.
- L'amélioration des marges unitaires a permis de générer un résultat d'exploitation de 3,2 millions € en 2014, en progression de 53 % par rapport à celui de 2014.
- Le résultat net de la période se monte à 2,3 millions € ; il était de 1,4 million en 2014.

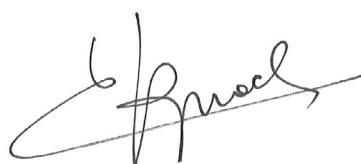
Comme annoncé précédemment, compte tenu de l'importance des investissements prévus pour les années à venir, il sera proposé à l'assemblée générale de reporter l'intégralité du bénéfice de la période.

Même si certains signes positifs semblent se dessiner pour 2015, le début de l'année se caractérise par un climat de forte instabilité économique et politique.

Sur les premiers mois, le Groupe Rosier devrait cependant connaître une activité soutenue grâce aux contrats conclus. Par la suite, nous comptons renforcer nos actions vers les marchés à la Grande Exportation et profiter pleinement des synergies mises en place avec le Groupe Borealis.

Moustier, le 11 février 2015

Willy Raymaekers





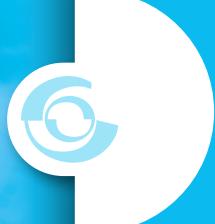
Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Responsabilité



**Nous faisons de la santé, de la sécurité et de l'environnement notre priorité
Nous opérons toujours en harmonie avec notre environnement
Nous respectons les meilleurs standards éthiques**



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Périmètre de consolidation

Aucune modification n'est intervenue à l'intérieur du Groupe Rosier en 2014 ; il est constitué de :

- Rosier SA (Belgique) - Société mère
- Rosier Nederland B.V. (Pays-Bas) - filiale à 100 %
- Rosier France S.A.S.U. (France) - filiale à 100 %
- Union pour le Négoce en Produits Chimique SA (Belgique) - filiale à 100 %

Contexte général & activité

Sur un plan macroéconomique, l'année 2014 s'est déroulée dans un climat mouvementé et plein d'incertitudes : tensions géopolitiques dans de nombreuses régions, ralentissement de la croissance économique mondiale, risque de déflation en Europe, baisse de l'euro par rapport à l'US dollar et chute du prix du pétrole.

La situation agricole s'est caractérisée par des rendements records de productions végétales, et ce pour la seconde année consécutive. Malgré une consommation mondiale en hausse, ces productions exceptionnelles ont conduit à une hausse des stocks et ont entraîné une baisse des prix dès le début de la nouvelle récolte. Celle-ci fut amplifiée en Europe de l'ouest par la qualité moyenne des céréales récoltées dans des conditions météorologiques défavorables.

Ce contexte a entraîné une baisse drastique de la croissance de la fertilisation mondiale dès la seconde partie de l'année ; alors que la croissance de la consommation mondiale est estimée à 1,9 % sur la campagne 2013 / 2014, elle ne serait que de 0,6 % sur la campagne 2014 / 2015¹.

Les activités du Groupe Rosier durant l'année 2014 ont été largement impactées par cet environnement général.

Sur la première partie de l'année, traditionnellement réservée aux livraisons sur le marché européen, nous avons connu une forte activité. L'essentiel de la croissance de nos activités trouve son origine dans la forte demande de fertilisants composés (NPK) provenant des pays de notre zone de chalandise naturelle. Elle provient principalement du faible

niveau des livraisons des derniers mois de l'année 2013 qui ont été reportées sur le printemps 2014. A période comparable, nos volumes expédiés sur le 1^{er} semestre de l'année 2014 ont augmenté de 16 %.

Par la suite, et jusque la fin de l'année, nos ventes ont été limitées aux productions disponibles. Comme prévu, nous avons procédé au remplacement et à la modernisation de notre plus important équipement de granulation, situé à Sas van Gent. Ces travaux font partie d'un programme d'investissements pluri-annuels visant à mettre nos installations au meilleur niveau de sécurité et de fiabilité tout en améliorant la qualité de nos produits. Malheureusement, des problèmes techniques ont conduit à du retard dans la remise en route de cette installation et sa pleine capacité de production est prévue début 2015. Nos livraisons du second semestre se sont contractées de 12 % par rapport à celles de la même période de 2013 malgré la bonne marche de nos deux autres ateliers de granulation (Sas van Gent et Moustier).

Sur l'année entière, nos livraisons totales sont en légère progression (+ 2,5%) par rapport à celles de 2013.

Il en est de même pour nos ventes de fertilisants de spécialité. La progression attendue de ces produits a été fortement altérée par le climat géopolitique difficile de certains pays, importants consommateurs de ce type de fertilisants, rendant hasardeuse toute livraison malgré les partenariats commerciaux que nous y avons développés par le passé.

Au niveau structurel, Borealis – actionnaire majoritaire de Rosier – a initié en novembre 2014 un vaste programme de transformation pour le Groupe Rosier. Cette stratégie a été retenue par le Conseil d'administration. Elle vise à donner une position forte à Rosier pour être compétitif à l'échelle mondiale et à assurer une forte croissance de ses activités et de ses résultats dans les années à venir. Elle s'appuie notamment sur la sécurité, sur le développement des forces de Rosier (flexibilité industrielle et commerciale, présence à l'Exportation), sur un ambitieux programme d'investissements industriels et sur la qualité des produits. Elle intègre une intensification de la coopération avec Borealis et comporte également des changements organisationnels importants.

1. *Estimations International Fertilizer Association (IFA) – Strategic Forum Novembre 2014*

Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Résultats

En 2014, les activités du Groupe Rosier ont généré un chiffre d'affaires de 243,6 millions € contre 260,2 millions € l'année précédente. La baisse du chiffre d'affaire (- 6,4%) est une contraction entre la légère progression des volumes et une diminution des prix de ventes moyens (- 9%).

La part du chiffre d'affaires réalisé en Europe s'établit à 68% (60% en 2013), la diminution de la part du chiffre d'affaires réalisé hors Europe (32% contre 40% en 2013) s'explique principalement par le manque de produits disponibles au moment où la demande à l'Exportation était importante.

La marge sur coûts variables dégagée par l'ensemble de nos activités est en hausse de 14% par rapport à celle de 2013 ; sa progression est la conséquence de meilleures marges unitaires.

Déduction faite des charges d'exploitation, incluant :

- Des amortissements et réductions de valeurs sur stocks et créances pour 4,7 millions €,
- Une provision de 1,2 million € pour réorganisation,

le résultat d'exploitation de 2014 atteint 3,2 millions €, contre 2,1 millions € en 2013.

Le résultat financier est au même niveau que celui de 2013, à -0,3 million €.

Le résultat avant impôts se monte à 2,9 millions €, contre 1,8 million € pour 2013.

Le résultat de la période 2014 est de 2,3 millions €, en progression de 64% par rapport à celui de 2013 qui était de 1,4 million €.





Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Les principales données financières du Groupe Rosier sont les suivantes :

en K€	2014	2013	2014 / 2013
Produits d'exploitation	245.021	261.316	
dont : Chiffre d'affaires	243.611	260.233	-6,4%
Autres produits d'exploitation	1.410	1.083	
Charges d'exploitation	-241.820	-259.223	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3.201	2.093	53,0%
Résultat financier	-279	-336	
Résultat avant impôts	2.923	1.757	66,4%
Impôts sur le résultat	-588	-330	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	2.335	1.427	63,6%

en € par action			
Résultat de la période	9,16	5,60	63,6%
EBIT	12,55	8,21	53,0%
EBITDA	30,84	27,41	12,5%
EBITDA hors non récurrents	39,61	32,23	22,9%
Dividende brut	-	-	-

Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

L'état consolidé de la situation financière du Groupe Rosier se résume comme suit :

en K€	2014	2013	2014 /2013
ACTIF			
Immobilisations nettes	28.549	19.246	
Actifs d'impôts différés	2.615	2.185	
Autres actifs non courants	2	18	
Total des actifs non courants	31.166	21.449	45,3%
Stocks	49.588	34.900	
Créances d'impôts courants	500	866	
Créances Commerciales	44.710	50.562	
Autres créances	4.468	1.788	
Trésorerie et équivalents	2.047	2.675	
Total des actifs courants	101.313	90.791	11,6%
TOTAL DES ACTIFS	132.479	112.240	18,0%
CAPITAUX PROPRES			
Capital	2.748	2.748	
Réserves et résultats reportés	46.584	45.910	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	49.332	48.658	1,4%
PASSIF			
Avantages du personnel	7.368	4.268	
Total des passifs non courants	7.368	4.268	72,6%
Dettes d'impôts courants	-	-	
Prêts et emprunts portant intérêts	40.299	21.798	
Dettes commerciales	30.846	33.468	
Autres dettes	4.634	4.049	
Provisions	-	-	
Total des passifs courants	75.779	59.315	27,8%
TOTAL DES PASSIFS	83.147	63.583	30,8%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	132.479	112.240	18,0%



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement (QHSE)

Les activités du Groupe Rosier, comme celles des entreprises du secteur des fertilisants et classées Seveso II seuil haut, engendrent certains risques liés à l'utilisation de produits chimiques, au stockage et au transport des matières premières et des produits finis.

Dans cette optique, le Groupe a souscrit un programme d'assurances pour couvrir les risques industriels inhérents à son activité, ainsi que certains autres risques, en ligne avec les pratiques de l'industrie.

Au cours de l'année 2014, et dans le prolongement des décisions prises l'année précédente, les actions visant à améliorer la sécurité ont été intensifiées : formation et recyclage du personnel du Groupe et des sous-traitants, communication interne accrue, présence sur le terrain renforcée (tournées d'observation, inspections sécuritaires). En particulier, l'accent a été mis sur le respect des cinq règles essentielles de Borealis : travail en hauteur, travail en espace confiné, levage des charges, travaux sur des équipements à potentiel et libération d'énergie et circulation à l'intérieur des sites.

Malgré les efforts déployés et les moyens mis en œuvre, nous devons déplorer trois accidents avec arrêt en 2014 : deux accidents ont concerné des membres de notre personnel et un accident a concerné un sous-traitant. Ces trois accidents sont intervenus sur le site de Moustier. Aucun accident ne s'est produit à Sas van Gent malgré les importants travaux qui y ont été réalisés par de nombreuses sociétés extérieures.

Nos certifications qualité (ISO 9001), sécurité (OHSAS 18001) et environnement (ISO 14001) ont fait l'objet, soit d'une nouvelle certification, soit d'un prolongement. La certification octroyée par l'AFSCA – Organisme belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire – à Rosier SA a également été confirmée par un audit.

Investissements

Les investissements de 2014 se sont montés à 13,4 millions €, montant historique pour le Groupe Rosier.

Les dépenses les plus importantes ont porté sur :

- Le remplacement et la modernisation de la ligne de granulation n° 3 à Sas van Gent ; cet investissement, d'un montant total de plus de 7 millions €, vise à augmenter la qualité des produits, à améliorer la sécurité et accroître nos capacités de fabrication par une meilleure fiabilité des installations.
- Le stockage et la dilution des acides sulfuriques de Moustier, matière première importante pour la fabrication de superphosphate ;
- Différents travaux de mises à niveau d'équipements et d'infrastructures, dont deux passerelles traversant la route, à Moustier.

Le budget d'investissements actuellement prévu pour 2015 est d'un montant pratiquement équivalent à celui de 2014. Il prévoit le remplacement et la modernisation d'équipements industriels, l'amélioration de nos capacités d'expéditions de vrac et divers travaux portant sur la sécurité et l'environnement.



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

Recherche & développement

Nos dépenses spécifiquement affectées à la R&D sont de 337.000 € sur 2014 ; ce montant était de 324.000 € en 2013.

Les principaux travaux de l'année 2014 ont porté sur les domaines suivants :

- Le suivi agronomique d'une centaine de sites expérimentaux visant à améliorer la pertinence de nos recommandations dans l'utilisation des fertilisants, soit épandus, soit pulvérisés sous forme foliaire. Ces essais reprennent un nombre significatif d'indicateurs tels que les analyses de terre, la solution du sol et les analyses foliaires. Toutes ces références, croisant cultures et terroirs, sont regroupées dans une base de données – ACCRISS® - dont les développements ultérieurs pourront être exploités par les agriculteurs.
- La finalisation du processus de reconnaissance et d'homologation par les Autorités françaises de l'OPALE®, notre nouveau fertilisant foliaire contenant les trois éléments majeurs (N, P et K) et du silicium. Cette procédure d'homologation sera progressivement étendue à d'autres marchés.
- En matière industrielle, nous nous sommes concentrés sur l'optimisation de nos procédés de fabrication de fertilisants de spécialité, sur la recherche de nouvelles formulations foliaires et sur l'utilisation de matières premières alternatives pour nos produits solides, pulvérulents et granulés.

Ressources humaines & communication

En moyenne sur l'année 2014, le Groupe Rosier a occupé 268 personnes en équivalent temps plein, intérimaires inclus ; ce nombre est en augmentation de 14 unités par rapport à celui de 2013 qui était de 254 personnes. La moyenne d'âge du personnel est de 45 ans (46 ans en 2013) et son ancienneté moyenne est de 15 ans (17 ans en 2013).

A la date du 31 décembre, le Groupe Rosier comprenait 254 collaborateurs statutaires, contre 246 au 31 décembre 2013. Par entité, ce chiffre se décline comme suit : 133 personnes chez Rosier SA, 113 personnes chez Rosier Nederland BV et 8 personnes chez Rosier France.

Sur l'année 2014, près de 7.500 heures ont été consacrées spécifiquement à la formation (10.000 heures en 2013). Nous avons également accueilli plusieurs étudiants ou stagiaires qui ont choisi notre Entreprise pour jeter un premier regard sur la vie professionnelle.

Les journaux d'Entreprise « Korrelpraat » (Rosier Nederland) et « Performance » (Rosier SA) ont continué à être diffusés régulièrement.





Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014



Perspectives

Aucun événement susceptible d'influencer de manière significative la situation du Groupe au 31 décembre 2014 n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Même si certains signes positifs semblent se dessiner pour 2015 – redressement espéré de l'économie mondiale, baisse du coût de l'énergie – le début d'année se caractérise par un climat de forte instabilité économique et politique.

Sur le plan de la consommation de fertilisants, l'IFA a revu en novembre dernier ses estimations de consommation mondiale sur la campagne 2014 / 2015. Dans la zone de chalandise naturelle du Groupe Rosier, il est estimé une baisse de la consommation de fertilisants composés (PK et NPK) comprise entre 10 et 15%. La raison principale est la détérioration des prix des productions agricoles, alors que les prix des unités fertilisantes sont légèrement en hausse.

Dans ce contexte mitigé, le Groupe Rosier devrait cependant connaître une activité soutenue sur les premiers mois de l'année grâce aux contrats déjà conclus. Par la suite, nous comptons renforcer nos actions vers les marchés à la Grande Exportation et profiter pleinement des synergies commerciales mises en place avec le Groupe Borealis.

Répartition bénéficiaire

Le bénéfice net de Rosier SA (Société mère) s'élève à 1.569 milliers € en 2014 (1.448 milliers € en 2013).

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 22.674 milliers €, le solde bénéficiaire à affecter est de 24.243 milliers €.

Comme annoncé l'an dernier, et compte tenu de l'importance des investissements prévus pour les années prochaines, il sera proposé à l'assemblée générale de reporter le bénéfice net de l'exercice 2014.

En cas d'accord de l'assemblée, le bénéfice reporté s'élèvera à 24.243 milliers € au 31 décembre 2014.

Gouvernement d'entreprise

La Société adhère au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009.

La structure de la gouvernance de la Société repose sur le Conseil d'administration et l'Administrateur délégué (CEO du Groupe Rosier).

La charte de gouvernance d'entreprise a été revue en 2014 ; elle est disponible sur le site internet de la Société (www.rosier.eu).



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

1. Conseil d'administration

1.1. Composition et modifications intervenues en 2014

Le nombre et la nomination des membres du Conseil d'administration sont régis par l'article 15 des statuts qui stipule :

« La société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins, actionnaires ou non, dont trois au moins doivent être indépendants au sens du Code des Sociétés. Les administrateurs sont nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat ne peut excéder quatre ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. »

Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par l'article 526ter du Code des Sociétés et par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009.

Un changement majeur est intervenu à effet du 12 novembre 2014 : Monsieur Daniel Richir, qui occupait les fonctions d'Administrateur délégué – Directeur général de Rosier SA et de CEO du Groupe Rosier depuis 1999, a remis sa démission de ces fonctions. Monsieur Daniel Richir devient administrateur non exécutif de la Société et occupe depuis cette date les fonctions de Senior Advisor.

Pour remplir les fonctions devenues vacantes, et sur avis favorable du Comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Willy Raymaekers Administrateur délégué – Directeur général de Rosier SA et CEO du Groupe Rosier. Monsieur Willy Raymaekers cumule ces mandats avec celui de Président du Conseil d'administration. Cette nomination, qui s'écarte du 1^{er} principe du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise, tient compte de la structure et de la dimension du Groupe Rosier, ainsi que de l'expérience de Monsieur Raymaekers.

Compte tenu des renouvellements et des nominations décidés par l'assemblée générale de juin 2014 et des modifications intervenues le 12 novembre, la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2014 est la suivante : 8 membres, dont 4 non exécutifs, 1 exécutif et 3 indépendants :

- La **BVBA ANBA**, représentée par Madame Anne Marie BAEYAERT Administrateur indépendant Gestionnaire de sociétés *Fin de mandat : juin 2018*
- **Monsieur Nicolas DAVID** Administrateur indépendant Retraité, ancien Directeur juridique. *Fin de mandat : juin 2017*
- **Monsieur Simon JONES** Administrateur non exécutif représentant le Groupe Borealis Vice President Business development, Strategy and Group Development de Borealis *Fin de mandat : juin 2018*
- **Monsieur Thierry KUTER** Administrateur non exécutif représentant le Groupe Borealis Director and Finance Manager France du Groupe Borealis *Fin de mandat : juin 2017*
- **Monsieur Willy RAYMAEKERS** Président du Conseil d'administration Administrateur délégué – Directeur général de Rosier SA CEO du Groupe Rosier *Fin de mandat : juin 2017*
- **Monsieur Daniel RICHIR** Administrateur non exécutif représentant le Groupe Borealis Senior Advisor *Fin de mandat : juin 2017*
- **Monsieur Benoît TAYMANS** Administrateur non exécutif représentant le Groupe Borealis Project Manager dans le département Base Chemicals de Borealis *Fin de mandat : juin 2018*
- **Monsieur Laurent VERHELST** Administrateur indépendant Service des opérations financières chez Stanley Europe B.V.B.A. *Fin de mandat : juin 2018*



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

1.2. Fonctionnement

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration décrit son fonctionnement.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent qu'il le juge utile dans l'intérêt de la Société.

L'article 17 des statuts sociaux définit sa compétence :

« Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale ».

Le Conseil d'administration statue notamment sur la nomination et la fixation des pouvoirs de l'Administrateur délégué, sur l'arrêt des comptes annuels et du rapport de gestion, sur la convocation des assemblées générales et la fixation des propositions à soumettre aux délibérations de celles-ci.

Le Conseil d'administration définit le plan stratégique de la Société, arrête les programmes d'investissements et les budgets annuels. Il se prononce également, et notamment, sur les contrats et conventions entre la Société et le Groupe Borealis, en application de l'article 524 du Code des Sociétés.

Lors de chaque réunion, rapport est donné sur tous les points d'ordre sécuritaires, financiers, commerciaux et autres qui intéressent la Société.

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises : 7 sous forme de réunions physiques, et 1 par voie téléphonique. En dehors de l'examen de la gestion courante, le Conseil a notamment délibéré sur les points suivants :

- L'arrêt des comptes annuels au 31 décembre 2013 de Rosier SA, du rapport de gestion et la proposition de répartition bénéficiaire à soumettre à l'Assemblée générale ;
- L'arrêt des comptes consolidés au 31 décembre 2013, du rapport de gestion consolidé et du rapport de rémunération 2013 ;
- L'arrêt du texte du communiqué de presse portant sur les résultats au 31 décembre 2013 ;

- Le renouvellement et le remplacement des administrateurs dont le mandat venait à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 19 juin 2014 ;
- La fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014 ;
- L'accord sur les conventions entre Borealis et Rosier, avec application de l'article 524 du Code des Sociétés ;
- La nomination des membres du Comité d'audit, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des administrateurs indépendants ;
- L'examen du résultat consolidé au 30 juin 2014 et l'arrêt du texte du communiqué de presse correspondant ;
- Les investissements et les désinvestissements de l'exercice 2014 ;
- L'examen et l'arrêt du plan 2015 - 2017 ;
- La démission de l'administrateur délégué – Directeur général de la Société et CEO du Groupe Rosier et la nomination du nouvel administrateur délégué – Directeur général de la Société et CEO du Groupe Rosier ;
- La mise à jour des textes de la charte de gouvernance et du règlement d'ordre intérieur ;
- Son auto-évaluation ;

Le taux moyen de présences aux réunions du Conseil d'administration de 2014 s'élève à 92%, soit :

- | | |
|---|--------------|
| • La BVBA ANBA, représentée par Anne Marie Baeyaert : | 100 % |
| • Monsieur Nicolas David : | 100 % |
| • Monsieur Simon Jones : | 75 % |
| • Monsieur Thierry Kuter : | 100 % |
| • Monsieur Willy Raymaekers : | 100 % |
| • Monsieur Daniel Richir : | 100 % |
| • Monsieur Robert-J.F. Semoulin : | 75 % |
| • Monsieur Benoît Taymans : | 88 % |
| • Monsieur Laurent Verhelst : | 88 % |

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration fixe le processus d'évaluation.

Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

1.3. Comités au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et statutaires (article 18bis des statuts de la Société), le Conseil d'administration a institué trois Comités.

a) Le Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de trois administrateurs dont la majorité remplit les critères d'indépendance.

Jusqu'au 19 juin 2014, le Comité était constitué de messieurs Nicolas David, Willy Raymaekers (Président) et Robert-J.F. Semoulin.

Suite au Conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 19 juin 2014, Monsieur Robert-J.F. Semoulin a été remplacé par la BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie Baeyaert.

Le 6 novembre 2014, Monsieur Willy Raymaekers a remis sa démission en tant que Président et membre du Comité ; sur proposition du Comité, Monsieur Benoît Taymans a été nommé par le Conseil d'administration du même jour membre et président du Comité.

Au 31 décembre 2014, la composition du Comité est la suivante : Monsieur Benoît Taymans (Président), la BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie Baeyaert et Monsieur Nicolas David.

Le Comité de nomination et de rémunération exerce notamment les missions suivantes :

- Identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateurs, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration
- Recommander au Conseil d'administration la réélection ou la nomination de nouveaux administrateurs
- Recommander au Conseil d'administration la rémunération de l'administrateur délégué et des administrateurs indépendants
- Recommander à l'administrateur délégué la rémunération des Cadres de direction du Groupe Rosier
- Rédiger annuellement le rapport de rémunération qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité régit son organisation et en particulier son processus d'évaluation.

En 2014, le Comité s'est réuni à trois reprises, sur convocation de son Président ; le taux de présences aux réunions a été de 100%.

b) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs dont la majorité remplit les critères d'indépendance.

En 2014, le Comité était constitué de messieurs Thierry Kuter (Président), Nicolas David et Laurent Verhelst. Messieurs Thierry Kuter et Laurent Verhelst, de par leur fonction, ont les connaissances comptables et d'audit nécessaires.

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Le Comité d'audit exerce notamment les missions suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et son caractère complet
- Etudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière et de trésorerie
- Examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables
- S'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours du management
- Etre régulièrement informé des travaux d'audit interne et externe
- Assurer le suivi du contrôle par le Commissaire des comptes sociaux et consolidés de la Société
- Examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

- Proposer la désignation du Commissaire, sa rémunération, s'assurer de son indépendance et veiller à la bonne exécution de sa mission
- Fixer les règles de recours au Commissaire pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application.

En 2014, le comité s'est réuni à 7 reprises, dont 6 réunions sous forme physique et 1 réunion par voie téléphonique ; le taux de présences aux réunions a été de 95 %.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité régit son organisation et en particulier son processus d'évaluation.

c) Le Comité des administrateurs indépendants

Ce Comité a été instauré en 2013 dans le respect de l'article 524 du Code des sociétés qui vise toute décision ou toute opération entre une société cotée et une société liée.

Dans ce cadre, les missions du Comité – assisté par un ou plusieurs experts indépendants – sont principalement les suivantes :

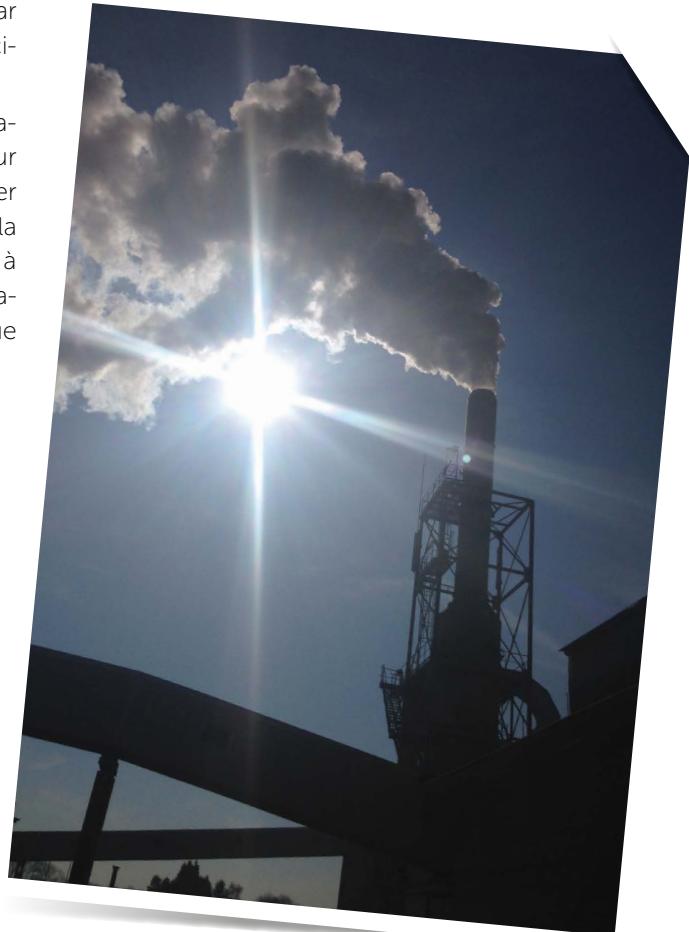
- Décrire la nature de la décision ou de l'opération, en apprécier le gain ou le préjudice pour la société ou pour ses actionnaires, en chiffrer les conséquences financières et constater si la décision ou l'opération est ou non de nature à occasionner pour la Société des dommages manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la Société
- Rendre un avis motivé par écrit au Conseil d'administration.

Le Comité est composé des 3 administrateurs indépendants de la Société : Monsieur Nicolas David (Président), Monsieur Robert-J.F. Semoulin (jusqu'au 19 juin 2014), la BVBA ANBA, représentée par Madame Anne Marie Baeyaert (à partir du 19 juin 2014) et Monsieur Laurent Verhelst.

En 2014, le Comité s'est réuni à 4 reprises ; le taux de participation a été de 100 %.

Durant l'année, 4 avis ont été rendus par le Comité au Conseil d'administration ; ils ont porté sur l'analyse de projets de contrats portant sur les matières suivantes :

- Prestations de services réciproques entre Borealis et Rosier
- Contrats de représentations commerciales entre Borealis et Rosier
- Financement de la Société par le Groupe Borealis.



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

2. Politique d'affectation du résultat

Comme annoncé précédemment, Borealis n'est pas motivé par des attentes établies concernant un dividende annuel. Le Conseil d'administration évaluera la politique de dividende futur en fonction des résultats financiers et des besoins en investissements de Rosier.

3. Relations avec l'actionnaire de référence

A compter du 28 juin 2013, date à partir de laquelle Borealis a pris le contrôle de Rosier SA, les opérations relevant de l'application de l'article 524 du Code des Sociétés ont fait l'objet d'avis du Comité des administrateurs indépendants – assisté d'experts indépendants – remis au Conseil d'administration pour décision.

Les opérations relevant de l'application de cet article qui ont été validées par le Conseil d'administration en 2014 portent sur les domaines suivants :

- Prestations de services réciproques entre Borealis et Rosier
- Contrats de représentations commerciales entre Borealis et Rosier
- Financement de la Société par le Groupe Borealis.

Le Comité des administrateurs indépendants et le Conseil d'administration ont conclu que les transactions visées par l'article 524 n'étaient pas de nature à occasionner des dommages manifestement abusifs, ni de préjudices à la Société.

Le Commissaire a confirmé que ses contrôles n'ont révélé aucun élément pouvant avoir une influence notable sur la fidélité des données mentionnées dans les avis du Comité des administrateurs indépendants des 13 février, 3 avril, 18 juin et 11 décembre 2014, ainsi que des procès-verbaux des Conseils d'administration tenus à ces mêmes dates.

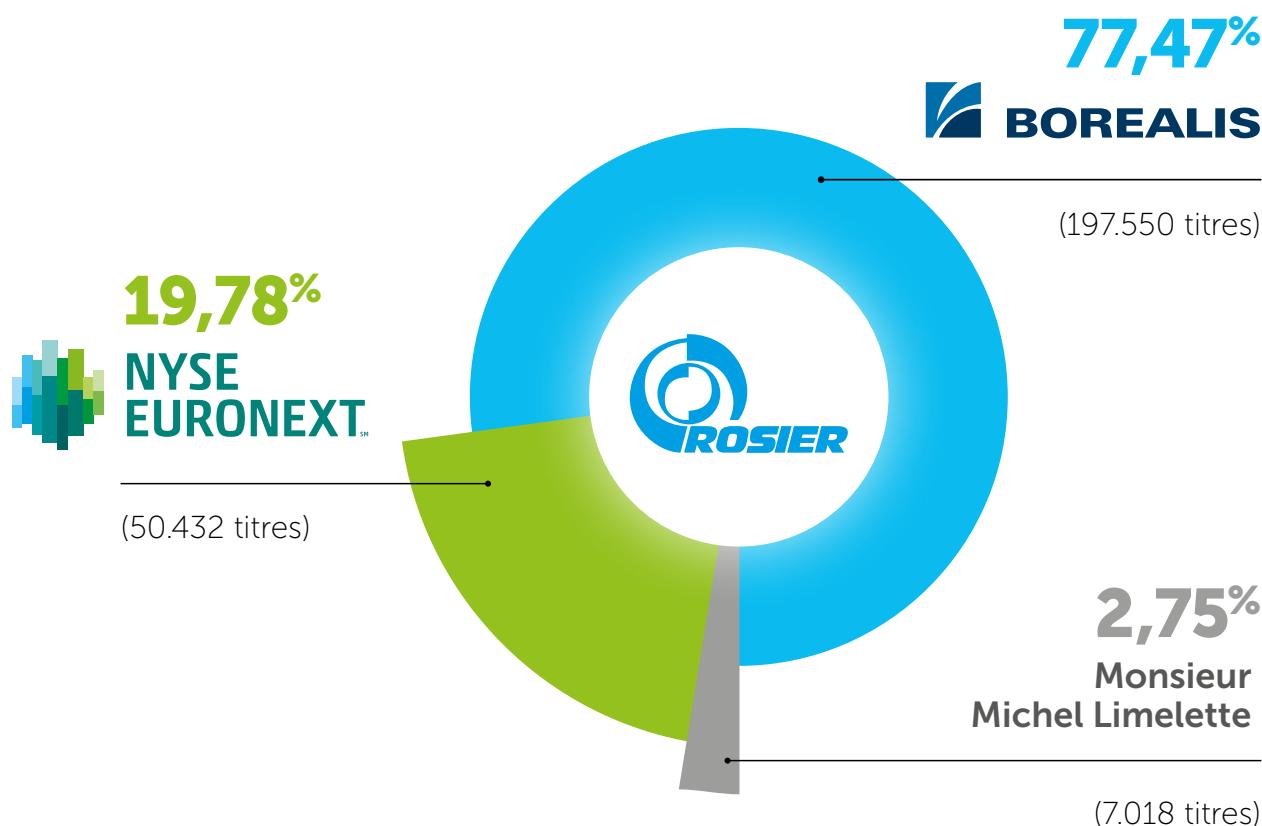


Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

4. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2014, la situation des actionnaires déclarés détenant plus de 2% du capital est la suivante :



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

5. Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration et le management estiment que le contrôle interne et la gestion des risques doivent faire partie intégrante du fonctionnement quotidien du Groupe Rosier.

Le Conseil d'administration surveille le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le biais du Comité d'audit.

Le Comité d'audit se base dans ce contexte sur les informations fournies par le management et l'auditeur externe.

Un audit interne a été réalisé par le Groupe Borealis en août 2014. Les conclusions et les recommandations de cet audit ont été examinées en détail par le Comité d'audit et le Commissaire. Des actions visant à améliorer nos processus ont été décidées et mises en place par le management.

A intervalle régulier, il est réalisé une évaluation sur l'organisation et le fonctionnement des contrôles internes intégrés dans les processus et systèmes d'information.

Pour l'audit externe, il s'agit de la certification des comptes consolidés du Groupe Rosier, tandis que le management met d'avantage l'accent sur la maîtrise des risques des processus et de leurs éventuelles conséquences négatives.

5.1. Contrôle interne

Le management a instauré et maintient un contrôle interne approprié contribuant à la maîtrise des activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente des ressources pour atteindre les objectifs fixés.

Le management a partagé avec l'ensemble du personnel du Groupe Rosier ses valeurs éthiques et le respect des principes qui en découlent par la diffusion de la politique éthique de Borealis.

Le règlement intérieur de l'Administrateur délégué définit l'étendue de ses pouvoirs dans le respect des statuts et du Code des sociétés.

Le Comité d'audit a édicté son règlement d'ordre intérieur qui a été validé par le Conseil d'administration ; le fonctionnement du Comité et son règlement sont évalués annuellement.

Toutes les fonctions opérationnelles sont décrites ainsi que les compétences nécessaires à leur bonne exécution ; une évaluation annuelle permet de vérifier leur adéquation.

Le contrôle interne du Groupe Rosier comprend des règles de conduite et des procédures qui :

- Ont trait aux enregistrements comptables qui présentent de façon raisonnablement détaillée une image fidèle et exacte des transactions et des ventes d'actifs de la Société ;
- Fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont comptabilisées comme il convient pour pouvoir préparer des états financiers conformément à la loi belge, aux principes comptables généralement acceptés en Belgique et aux normes comptables internationales IFRS.

Le management évalue chaque année la mise en œuvre de son contrôle interne en utilisant des ressources internes provenant de son service financier pour mener à bien ces évaluations étant donné qu'il ne dispose pas d'une fonction d'audit interne.

5.2. Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe Rosier est un processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités dans le but de minimiser les effets de tels risques sur la capacité à atteindre ses objectifs et créer de la valeur pour ses actionnaires.

Une description des risques significatifs ainsi que la manière dont ceux-ci sont gérés au sein du Groupe Rosier est présentée à la note n°5 aux états financiers consolidés.



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

5.3. Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées mensuellement et regroupées dans des reportings visant à s'assurer de l'application des normes et procédures émises par le management.

Lors de réunions mensuelles, le management analyse les différents indicateurs de gestion.

Le reporting financier mensuel est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

5.4. Information et communication

La Société respecte ses obligations légales de communication d'informations financières, notamment par le biais de son site www.rosier.eu.

Le système d'information est régulièrement remis à niveau pour satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence des informations.

La sécurisation du système d'information fait l'objet d'une attention toute particulière et est reprise dans des procédures adéquates.

5.5. Pilotage

Le Comité d'audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Lors de ses réunions, le Comité d'audit fait rapport au Conseil d'administration de ses constatations.

Le management est chargé de la surveillance de la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques. L'évaluation du contrôle interne se réalise régulièrement et de façon formelle.



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

6. Rapport de rémunération

6.1. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Conformément à l'article 20 des statuts, les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération, à l'exception des administrateurs indépendants qui reçoivent des jetons de présence pour leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des administrateurs indépendants.

Sur proposition du Comité de nomination et de rémunération au Conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014 a confirmé comme suit le montant des jetons de présence attribué aux administrateurs indépendants :

- 1.500 € au titre de présence à une réunion du Conseil d'administration
- 900 € au titre de présence à une réunion des Comités constitués par le Conseil d'administration, soit actuellement le Comité d'audit, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité des Administrateurs indépendants.

Les jetons de présence payés aux administrateurs indépendants en 2014 et en 2013 sont les suivants:

	2014	2013 ⁽⁴⁾
BVBA ANBA, représentée par Anne Marie Baeyaert ⁽¹⁾	8.700 €	-
Bonnet Michel ⁽²⁾	-	14.300 €
David Nicolas	24.600 €	54.500 €
Semoulin Robert-J.F. ⁽³⁾	8.100 €	24.500 €
Verhelst Laurent	19.500 €	22.100 €
TOTAL	60.900 €	115.400 €

En dehors des jetons de présence, les administrateurs indépendants sont remboursés de leurs frais de déplacements et de séjours encourus dans l'exercice de leur fonction au Conseil d'administration ou aux différents Comités.

(1) : nomination à l'issue de l'AG du 19 juin 2014

(2) : démission le 28 juin 2013

(3) : fin de mandat à l'issue de l'AG du 19 juin 2014

(4) : comprenant des jetons de présence exceptionnels à hauteur de 50.000 €



Rapport de gestion consolidé du Groupe Rosier

au 31 décembre 2014

6.2. Rémunération de l'administrateur exécutif

a) Situation jusqu'au 12 novembre 2014

L'administrateur exécutif (CEO) est salarié de Rosier SA ; il ne reçoit pas de rémunération en tant qu'administrateur, mais en tant que Directeur général de Rosier SA.

Sa rémunération individuelle est fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération ; elle consiste en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est liée à la réalisation d'objectifs annuels collectifs (résultats financiers du Groupe, sécurité et environnement) et individuels. Celle-ci est liquidée pour partie par un paiement en mars de l'année suivante et pour partie sur un contrat d'assurance spécifique.

La rémunération brute du CEO s'élève à 170.100 € pour l'exercice 2014, à laquelle s'ajoute une rémunération variable de 21.384 € relative et à charge de 2013. En 2014, le CEO a également reçu une prime exceptionnelle de 20.000 €, en compensation d'une partie des avantages anciennement attribués par le Groupe Total ; le solde de cet avantage sera réglé sur 2015.

En 2013, la rémunération brute s'élevait à 162.100 € et la rémunération variable, au titre de l'exercice 2012, à 26.000 €. En 2013, il a également été attribué au CEO une prime exceptionnelle et non récurrente d'un montant brut de 58.225 €.

En dehors de sa rémunération, le CEO bénéficie d'un véhicule de société et des mêmes couvertures que les Cadres de la Société en matière d'assurances. L'ensemble de ces avantages est estimé à 23.000 € pour 2014 (21.000 € en 2013).

Il n'existe aucun contrat relatif à la fixation d'une indemnité de départ en cas de fin anticipée du contrat d'emploi du CEO.

b) Situation à partir du 12 novembre 2014

L'administrateur exécutif (CEO) est salarié de Borealis ; il cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil d'administration.

Ses prestations sont facturées par Borealis à la Société suivant un contrat de prestations de services qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 11 février 2015, après avoir recueilli un avis positif du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des Administrateurs indépendants.

Ce contrat est entré en vigueur le 12 novembre 2014 ; toutefois aucune charge n'est portée au compte de la Société sur 2014.

6.3. Rémunération des Cadres de Direction

En dehors du CEO, les Cadres de direction du Groupe Rosier sont au nombre de 6 en 2014 : 5 sont salariés de Rosier SA et 1 Cadre est salarié de Rosier Nederland BV.

La rémunération des Cadres de direction est fixée par le CEO du Groupe après avis du Comité de nomination et de rémunération ; elle consiste en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est liée à la réalisation d'objectifs annuels collectifs (résultats financiers du Groupe, sécurité et environnement) et individuels. Celle-ci est liquidée pour partie par un versement en mars de l'année suivante et pour partie sur un contrat d'assurance spécifique.

La rémunération brute de l'ensemble des Cadres de direction s'élève à 618.846 € pour l'exercice 2014, à laquelle s'ajoute une rémunération variable de 46.747 € relative et à charge de 2013. En 2013, la rémunération brute s'élevait à 587.100 € et la rémunération variable, au titre de l'exercice 2012, à 43.000 €. En 2013, il a également été attribué aux Cadres de direction une prime exceptionnelle et non récurrente d'un montant brut de 137.050 €.

En dehors de leur rémunération, les Cadres de direction bénéficient d'une voiture de société et des mêmes avantages que les Cadres de leurs Entités juridiques respectives en matière d'assurances. L'ensemble de ces avantages est estimé à 113.000 € pour 2014 (103.000 € en 2013).

Moustier, le 11 février 2015,

Le Conseil d'administration

Action & chiffres clés

Respect



2014 RAPPORT ANNUEL

25

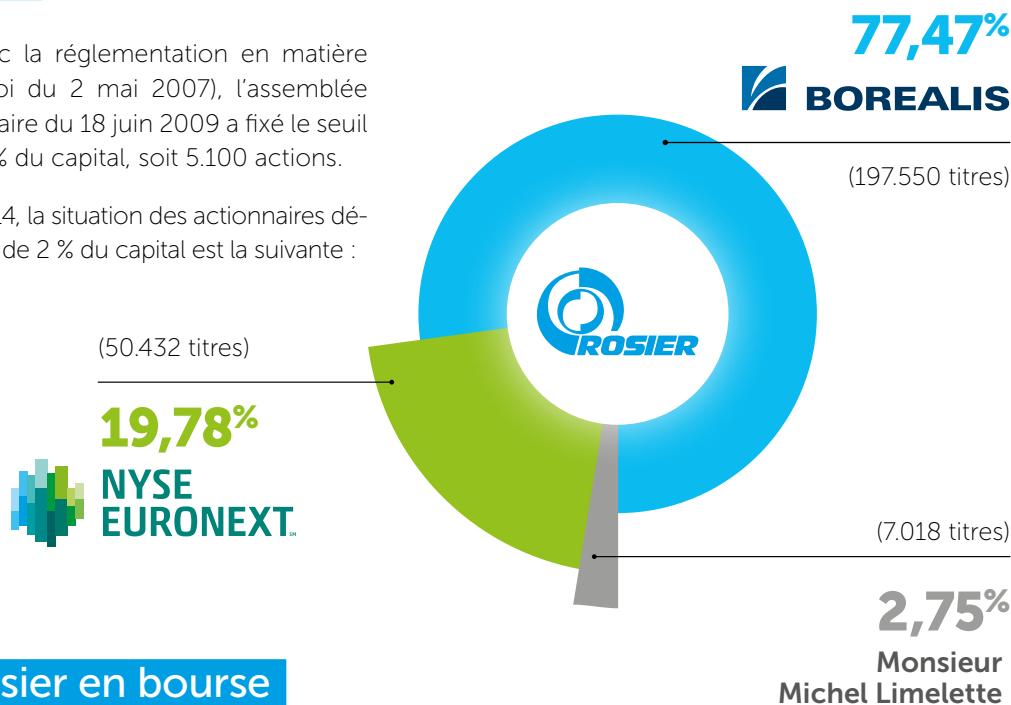
Nous impliquons nos employés et privilégions une communication claire
Nous travaillons main dans la main et nous entraidons mutuellement
Nous sommes un groupe unique assis sur notre diversité

Action & chiffres clés

Actionnariat

En conformité avec la réglementation en matière de transparence (loi du 2 mai 2007), l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2009 a fixé le seuil de notification à 2 % du capital, soit 5.100 actions.

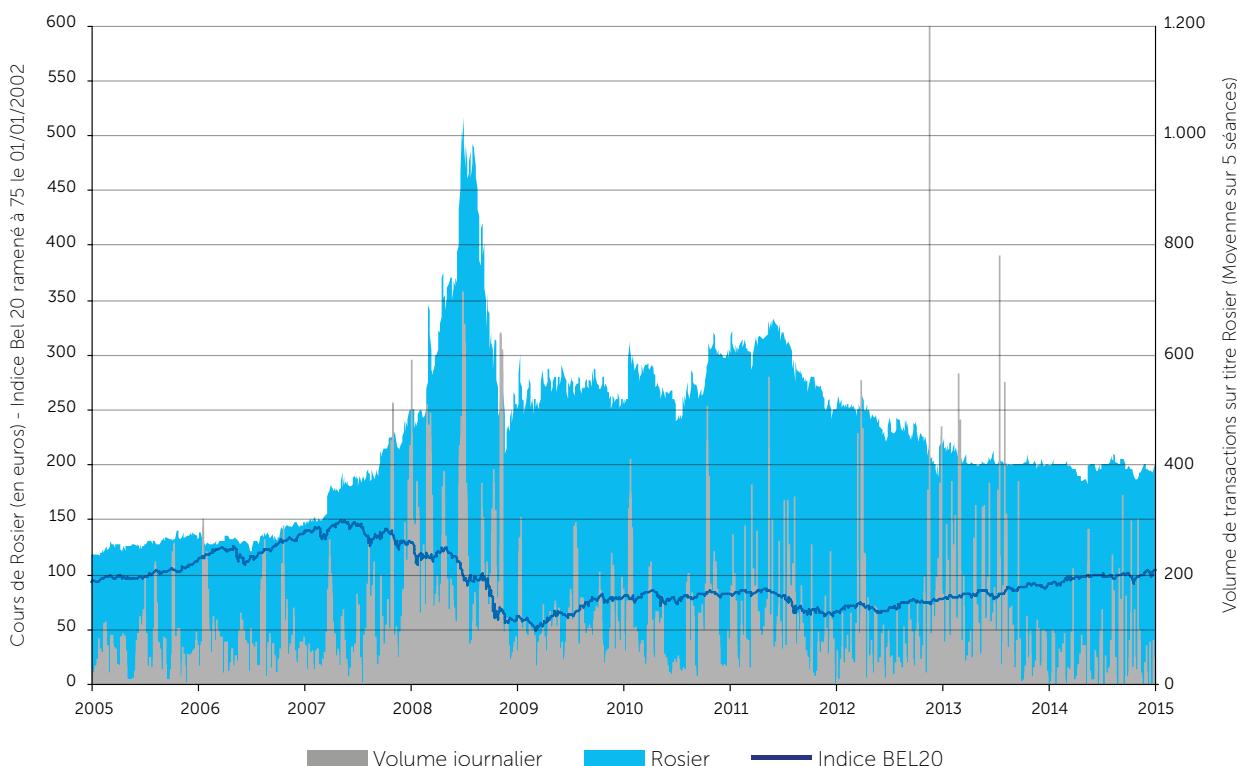
Au 31 décembre 2014, la situation des actionnaires déclarés détenant plus de 2 % du capital est la suivante :



L'action Rosier en bourse

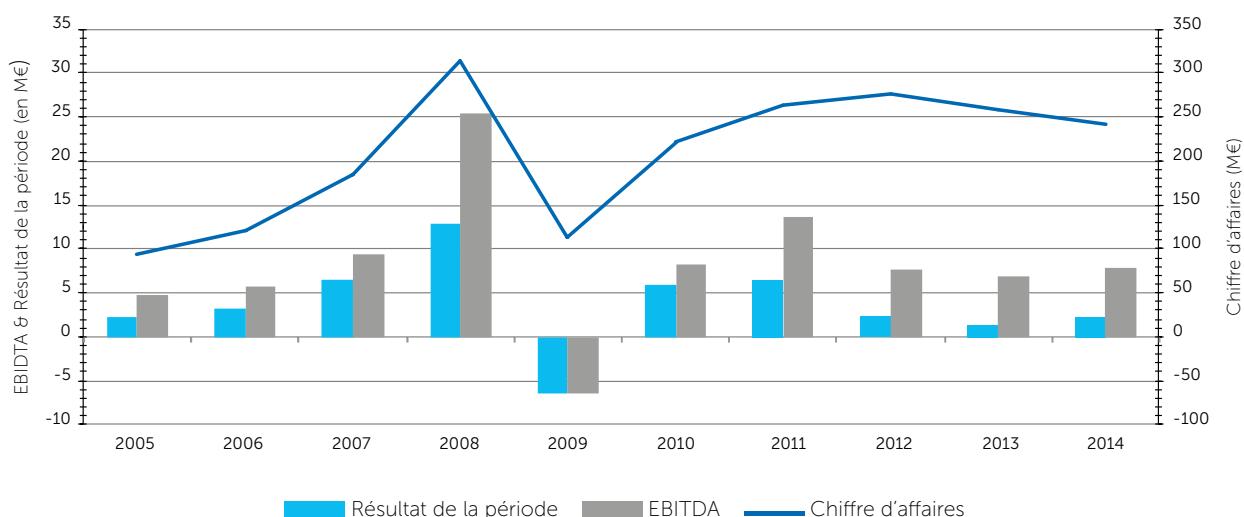
Date d'introduction en bourse : 15 décembre 1986
Code ISIN : BE0003575835

Performance boursière du titre ROSIER en € - du 01/01/2005 au 31/12/2014 -

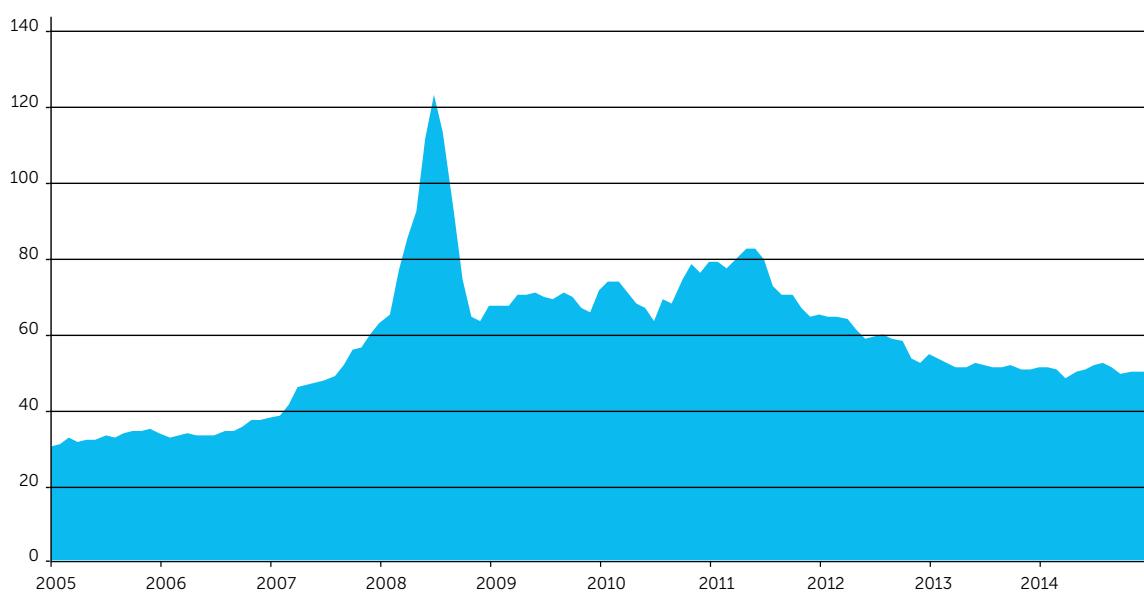


Action & chiffres clés

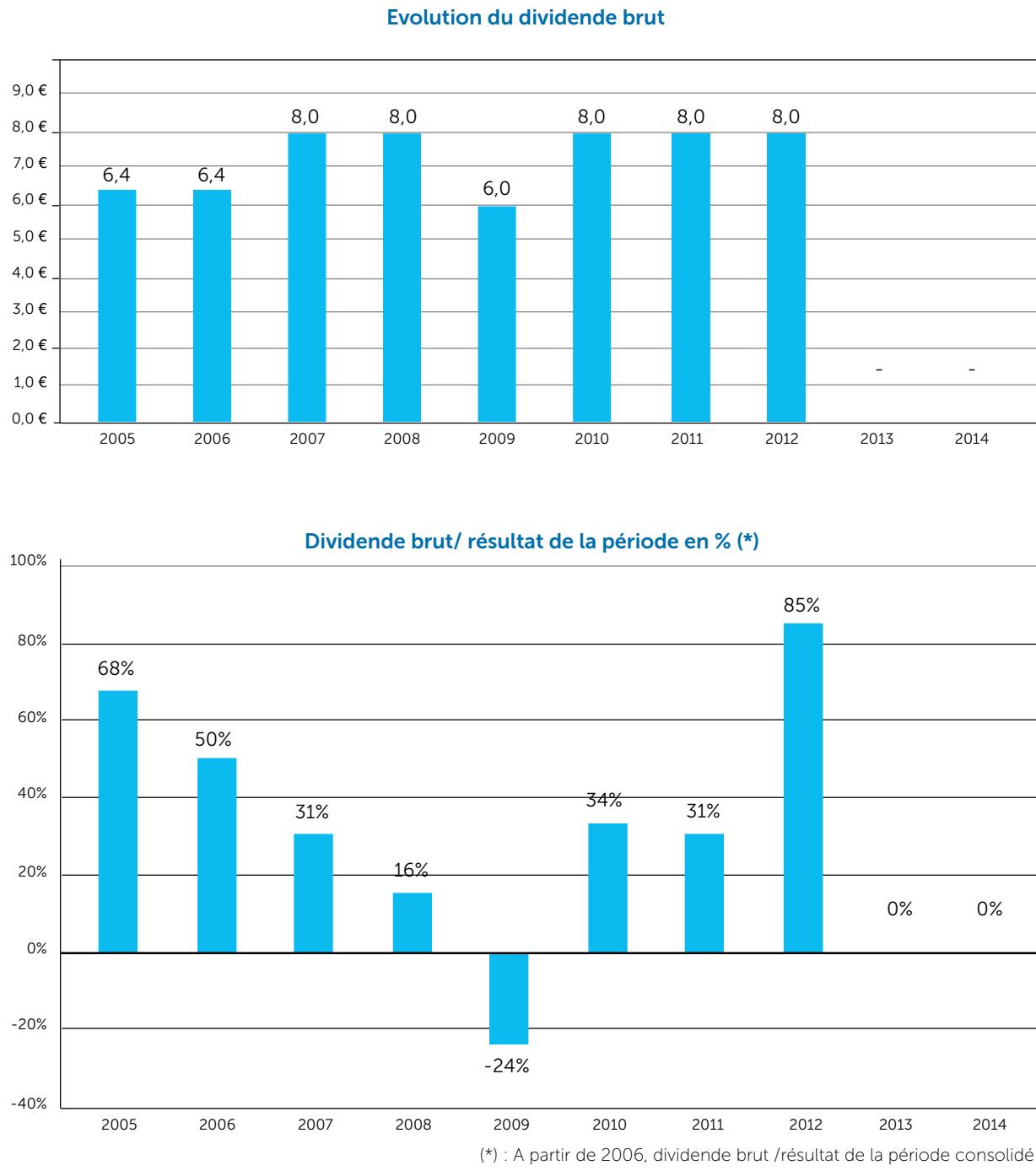
Chiffres Clés



Capitalisation boursière (en M€)



Action & chiffres clés



Calendrier financier

- Assemblée Générale de 2015 : **18 juin**
- Résultats semestriels 2015 : **6 août**
- Assemblée Générale de 2016 : **16 juin**

Etats financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Efficacité



2014 RAPPORT ANNUEL

29

Notre succès est avant tout celui de nos clients et de nos actionnaires

Notre capacité d'innovation et notre engagement sont nos atouts

Nous respectons nos engagements et nous nous efforçons toujours d'offrir d'avantage



Etats financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Etat consolidé du résultat global	32
Etat consolidé de la situation financière	33
Etat consolidé des variations des capitaux propres	34
Etat consolidé des flux de trésorerie	35
Notes aux états financiers consolidés	36
1. Présentation de l'entreprise	36
2. Préparation des états financiers	36
3. Principes comptables significatifs	37
4. Gestion du capital	45
5. Description et gestion des risques significatifs	45
6. Information sectorielle	45
7. Autres produits et charges d'exploitation	47
8. Frais de développement	48
9. Frais de personnel	48
10. Résultat financier	49
11. Impôts	49

Etats financiers consolidés

au 31 décembre 2014

12. Immobilisations incorporelles	51
13. Immobilisations corporelles	52
14. Actifs et passifs d'impôt différé	53
15. Avantages du personnel	54
16. Stocks	58
17. Créances commerciales et autres créances	59
18. Trésorerie et équivalents de trésorerie	59
19. Capitaux propres	60
20. Résultat par action	61
21. Dettes financières	61
22. Autres dettes	62
23. Droits et engagements hors bilan	62
24. Litiges	62
25. Instruments financiers	62
26. Paiements au titre de contrats de location simple	67
27. Parties liées	67
28. Emoluments du commissaire	69
29. Evénements postérieurs à la date de clôture	69
30. Filiales et entreprises associées	69

Etat consolidé du résultat global

En milliers d'EUR	Note	2014	2013
Produits d'exploitation		245.021	261.316
Produits		243.611	260.233
Autres produits d'exploitation	7	1.410	1.083
Charges d'exploitation		-241.820	-259.223
Approvisionnements et matières premières	16	-186.980	-203.851
Services et biens divers		-31.004	-32.873
Frais de personnel	9	-18.013	-16.555
Amortissements et réductions de valeur	12/13/16/17	-4.663	-4.896
Provisions		-	260
Autres charges d'exploitation	7	-1.160	-1.308
Résultat d'exploitation		3.201	2.093
Produits financiers	10	9	31
Charges financières	10	-288	-367
Résultat avant impôts		2.923	1.757
Impôts sur le résultat	11	-588	-330
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		2.335	1.427
Autres éléments du résultat global - qui ne seront pas reclasés dans le résultat de la période		- 1.661	359
Gains (pertes) actuariels des régimes de pension à prestations définies	15	-2.226	480
Impôts sur les autres éléments du résultat global	11	565	-121
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		674	1.786
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires		2.335	1.427
Résultat global total de la période attribuable aux :			
Propriétaires		674	1.786
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PAR ACTION			
Résultat de base et dilué par action (en Eur)	20	9,16	5,60

Les notes des pages 36 à 69 font partie intégrante des ces états financiers consolidés.

Etat consolidé de la situation financière

En milliers d'EUR au 31 décembre	Note	2014	2013
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles	12	472	456
Immobilisations corporelles	13	28.077	18.789
Actifs d'impôt différé	14	2.615	2.185
Autres actifs non courants		2	18
Total des actifs non courants		31.166	21.449
Stocks	16	49.588	34.900
Créances d'impôts courants		500	866
Créances commerciales	17	44.710	50.562
Autres créances	17	4.468	1.788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	2.047	2.675
Total des actifs courants		101.313	90.791
TOTAL DES ACTIFS		132.479	112.240
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	19	2.748	2.748
Réserves et résultats reportés	19	46.584	45.910
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		49.332	48.658
PASSIFS			
Avantages du personnel	15	7.368	4.268
Total des passifs non courants		7.368	4.268
Prêts et emprunts portant intérêts	21	40.299	21.798
Dettes commerciales		30.846	33.468
Autres dettes	22	4.634	4.049
Total des passifs courants		75.779	59.315
Total des passifs		83.147	63.583
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		132.479	112.240

Les notes des pages 36 à 69 font partie intégrante des ces états financiers consolidés.



Etat consolidé des variations des capitaux propres

En milliers d'EUR	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Résultats reportés	Total
Au 31 décembre 2012		2.550	198	11.356	34.808	48.912
Résultat de la période					1.427	1.427
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt					359	359
Transactions avec les propriétaires de la Société -	19				-2.040	-2.040
Dividendes						
Au 31 décembre 2013		2.550	198	11.356	34.554	48.658
Résultat de la période					2.335	2.335
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt					-1.661	-1.661
Transactions avec les propriétaires de la Société -	19				-	-
Dividendes						
Au 31 décembre 2014		2.550	198	11.356	35.228	49.332

Les notes des pages 36 à 69 font partie intégrante des ces états financiers consolidés

Etat consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'EUR	Note	2014	2013
Résultat de la période		2.335	1.427
Ajustements :			
Amortissements	12/13	4.137	4.591
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	13	-	462
Réductions de valeur sur stocks	16	-164	407
Réductions de valeur sur créances commerciales	17	690	-102
Résultat provenant de la vente d'immobilisations corporelles	7	-	-5
Produits des intérêts	10	-1	-1
Impôts sur le résultat	11	588	330
Charges d'intérêts	10	252	301
Augmentation / (diminution) des avantages du personnel		874	136
Besoins de fonds de roulement :			
Diminution / (augmentation) des autres actifs non courants		16	35
Diminution / (augmentation) des stocks		-14.524	7.142
Diminution / (augmentation) des créances commerciales		5.162	8.708
Diminution / (augmentation) des autres créances		-2.680	-50
Augmentation / (diminution) des dettes commerciales		-2.622	-11.528
Augmentation / (diminution) des provisions		-	-260
Augmentation / (diminution) des autres dettes		587	-561
Intérêts payés		-252	-301
Impôts sur le résultat payés		-83	-690
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-5.685	10.041
Intérêts reçus	10	1	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	-68	-41
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	-13.373	-5.244
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		-	5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-13.440	-5.279
Dividendes payés		-4	-2.037
Souscription d'emprunts		189.065	200.809
Remboursement d'emprunts		-170.564	-204.138
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		18.497	-5.365
Variation totale des flux de trésorerie et équivalents de trésorerie		-628	-603
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		2.675	3.278
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		2.047	2.675

Les notes des pages 36 à 69 font partie intégrante des ces états financiers consolidés



Notes aux états financiers consolidés

1. Présentation de l'entreprise

Rosier SA (la « Société ») est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, 11A Route du Grandmetz à 7911 Moustier (n° d'entreprise 0401256237).

Les états financiers consolidés de la Société au 31 Décembre 2014 regroupent ceux de la Société et de ses filiales (ci-après dénommés « le Groupe » ou « Rosier »).

Rosier est spécialisé dans la production et la commercialisation de fertilisants minéraux. Le Groupe est présent dans plus de 100 pays à travers le monde grâce à une large gamme de produits répondant aux besoins en fertilisation de toutes les plantes, pour tout type de culture.

La Société est détenue à 77,47 % par Borealis AG. Les fertilisants font partie du « core business » de Borealis, groupe européen ayant son siège social à Vienne.

2. Préparation des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Rosier n'a pas dû appliquer d'exception européenne aux normes IFRS ; en d'autres termes les comptes annuels consolidés sont entièrement conformes aux dites normes IFRS. La Société a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations nouvellement émises, qui n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture (voir note 3(u)).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 février 2015 et finalisés le 25 mars 2015.

(b) Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière au 31 décembre 2014. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de l'obligation liée au régime de retraite à prestations définies comme expliqué à la note 3.(m).

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1 :** juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2 :** juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3 :** juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

(c) Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, il incombe à la direction du Groupe d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur l'application des principes ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs mais aussi en termes de charges et de produits.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences passées et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme pertinents.

Notes aux états financiers consolidés

Les estimations et les hypothèses qui les soutiennent sont examinées et révisées chaque année. Tout changement d'une estimation est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il est opéré, à la condition qu'il n'ait d'incidence que sur cette période. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'estimation, d'incertitude et de jugements critiques lors de l'application des principes comptables qui ont l'impact le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont décrites dans les notes suivantes :

- **Note 14** : impôts différés ainsi que leur recouvrabilité en fonction des prévisions actuelles
- **Note 15** : avantage du personnel : régime à prestations définies
- **Note 26** : risques de crédit.

(d) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en Euro sont arrondies au millier d'Euros le plus proche.

3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables utilisés pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont conformes à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les principes suivants, quoique n'ayant pas eu d'impact matériel, ont été mis à jour depuis le 31 décembre 2013 :

- **Amendements à l'IAS 32**
« Compensation entre actifs et passifs financiers »
- **Amendements à l'IAS 36**
« Dépréciations d'actifs »

- **Amendements à l'IAS 39**
« Instruments financiers »
- **Amendements à l'IFRS 10, 11, 12**
- **IFRS 10** « États financiers consolidés »
- **IFRS 11** « Partenariats »
- **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- **IAS 28** « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

Ces principes ont été appliqués de façon uniforme par toutes les entités du Groupe.

Les comptes annuels consolidés sont préparés pour l'exercice se clôтурant le 31 décembre 2014. Ils sont présentés avant l'affectation du résultat qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale annuelle, et les dividendes sont par conséquent comptabilisés en tant que dettes pendant l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

(a) Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments des capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuel résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.



Notes aux états financiers consolidés

Transactions éliminées

L'ensemble des soldes et opérations intragroupe et des profits et pertes latents sur des transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés.

(b) Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises sont converties en Euro au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à cette date et la différence de change qui en résulte est enregistrée en résultat dans la rubrique de l'état consolidé du résultat global à laquelle la différence de change se rapporte. Les actifs et passifs non monétaires mesurés au coût historique et libellés en monnaie étrangère restent convertis aux taux de change constaté à la date de la transaction.

Activités à l'étranger

Les actifs, passifs, charges et produits des activités à l'étranger sont en Euro et ne font par conséquent pas l'objet d'une conversion.

(c) Couvertures de devises étrangères

Le Groupe gère son exposition aux fluctuations des cours de change de devises par des achats/ventes de devises spot via Borealis. Les actifs et passifs monétaires en devises ont donc une contrepartie passive/active afin de ne pas exposer le Groupe aux différences de change.

(d) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, soit généralement 10 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat.

Les frais de développement sont portés à l'actif de l'état consolidé de la situation financière si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pourachever le développement et utiliser ou vendre l'actif sinon ils sont portés en résultat. Les frais relatifs à REACH sont portés à l'actif de l'état consolidé de la situation financière et amortis de manière linéaire sur 12 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

(e) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de cet élément iront au Groupe et si son coût peut être estimé de façon fiable.

Ce principe de comptabilisation s'applique aux coûts encourus initialement pour acquérir une immobilisation corporelle et aux coûts encourus ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. Les coûts d'entretien et de réparation relatifs à des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Le coût d'acquisition comprend tous les coûts directs et toutes les dépenses encourues pour mettre l'actif en place et en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1^{er} janvier 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait directement en charge tous les coûts d'emprunt.

Notes aux états financiers consolidés

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire selon les durées d'utilité suivantes :

Terrains	non amorti
Constructions et immeubles industriels	20 – 30 ans
Installations, machines et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel roulant	3 – 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées. Lorsque des composants d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce composant iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de reporting et ajustés si nécessaire.

Le résultat d'une cession d'immobilisation corporelle est enregistré dans le résultat sous les rubriques « Autres produits et charges d'exploitation ».

(f) Actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction. Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et, ne conserve pas le contrôle sur l'actif transféré. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des

actifs financiers décomptabilisés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et à l'intention de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler les passifs simultanément.

(g) Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition ou, si celle-ci lui est inférieure, à leur valeur nette de réalisation.

Le coût des produits finis comprend les coûts des matières premières et de main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de coûts indirects de production. Cette quote-part est validée annuellement sur base des données réelles du dernier exercice clôturé.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

(h) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur nécessaires pour les montants considérés comme non recouvrables par le Groupe. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est faite sur base de tous les montants arriérés et sur base de tout autre élément objectif démontrant que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer intégralement toutes les créances comptabilisées.



Notes aux états financiers consolidés

(i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue ; les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance initiale de trois mois au maximum et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(j) Subsides

Les subsides à l'investissement sont comptabilisés initialement à la juste valeur en autres dettes s'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachés. Ils sont ensuite comptabilisés en résultat net (en autres produits d'exploitation) de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

(k) Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a subi une perte de valeur. Si une telle indication se présente, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat quand la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés avec un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à son UGT.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(l) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour clôturer l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Restructurations

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales pour suivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Ce type de provision est évalué à la valeur actualisée du plus petit montant entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution ou le coût net attendu en cas d'exécution du contrat.

Notes aux états financiers consolidés

Avant d'établir une provision, le Groupe enregistre d'abord une charge d'impairment sur les actifs associés au contrat.

(m) Avantages du personnel

Les salariés de la Société et de ses filiales bénéficient de régimes de retraite.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La mesure de la valeur actuelle des obligations financées, qui comprend les gains et pertes actuariels, le rendement attendu des actifs (hormis les intérêts) et l'effet de la limitation de la valeur des actifs (hormis les intérêts) sont reconnus directement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évalué les obligations au titre des prestations définies, au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Le Groupe comptabilise en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Le Groupe comptabilise des gains et pertes au titre de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestation définie au moment où la réduction ou la liquidation se produit.

Pour les plans d'assurance groupe belge avec garantie de rendement, le Groupe utilise la méthode de la valeur intrinsèque qui consiste à calculer le passif dans l'état de la situation financière comme étant la somme de toutes les différences individuelles entre les réserves mathématiques (réserve calculée en capitalisant les contributions passées au taux d'intérêt technique appliqué par l'entreprise d'assurances, en tenant compte de la participation aux bénéfices) et la garantie minimum telle que prévue à l'article 24 de la LPC (calculée en appliquant le rendement minimum sur les contributions payées) – voir note 15.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme du personnel est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les réévaluations sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Provision pour régime de chômage avec complément d'entreprise

Les salariés de la Société peuvent bénéficier de plusieurs systèmes de régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) – « retraite » :

- **Le R.C.C. à partir de 58 ans** pour les travailleurs ayant une longue carrière (35 à 40 ans)
- **Le R.C.C. à partir de 56 ans** pour les ouvriers qui comptent au moins 20 ans de prestations dans un régime de travail comportant des prestations de nuit et 33 ans de carrière



Notes aux états financiers consolidés

- **Le R.C.C. à partir de 56 ans** pour les ouvriers qui comptent au moins 40 années de carrière professionnelle.

Un complément est payé au salarié mensuellement lorsque celui-ci bénéficie du régime de chômage avec complément d'entreprise.

La provision pour ce régime est calculée de manière actuarielle à partir de la valeur actuelle des compléments de retraite anticipée futurs sur base des dossiers en cours dès la notification officielle du départ du salarié, mais aussi des départs anticipés à venir pour la population de salariés qui fera, selon toute probabilité, usage de cette possibilité.

(n) Produits d'exploitation

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que des avantages futurs iront à l'entité et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont enregistrés nets des taxes et des rabais, remises et ristournes.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés en résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable et que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens.

Les transferts des risques et avantages sont appréciés en fonction des termes spécifiques des contrats de vente.

(o) Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements versés dans le cadre de locations simples sont comptabilisés en charge sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

(p) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts sur les placements de trésorerie.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la mesure où ils ont été acquis et compte tenu du temps écoulé.

(q) Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts sur les prêts obtenus.

Toutes les charges financières sont comptabilisées à la date à laquelle elles sont encourues.

(r) Impôts

Les impôts sur le résultat de la période comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur les bénéfices imposables de la période ainsi que les éventuelles régularisations des périodes antérieures. Ces impôts sont calculés conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays où le Groupe opère.

L'impôt différé est calculé sur les différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers.

L'impôt différé est comptabilisé au taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et si ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité d'imposition, et sur la même entité taxable.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni les bénéfices comptables ni les bénéfices imposables ;
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Notes aux états financiers consolidés

Les actifs d'impôt différé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable que le bénéfice imposable correspondant sera disponible.

(s) Actifs et passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels consolidés, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils donnent lieu, lorsqu'ils sont significatifs, à une information dans les annexes sauf si la possibilité d'une perte est faible. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés mais sont présentés dans les annexes, lorsqu'ils sont significatifs et que l'entrée d'avantages économiques est probable.

(t) Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture qui fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture (événements donnant lieu à des ajustements) sont reflétés dans les états financiers consolidés. Les événements survenant après la date de clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les annexes desdits états lorsqu'ils sont significatifs.

(u) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur à 31 décembre 2014 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés :

- **IFRIC 21 Taxes** prélevées par une autorité publique fournit une « guidance » sur la comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes, autres que l'impôt sur le résultat, en application

d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Cette interprétation deviendra obligatoire pour les états financiers consolidés 2015 du groupe avec effet rétroactif. L'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe.

- **IFRS 9 Instruments financiers**, publiée en juillet 2014, a pour but de remplacer l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit de nouvelles dispositions quant au classement et à l'évaluation des instruments financiers, y inclus un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues et un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques. La norme reprend les dispositions de l'IAS 39 quant à la comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers. La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et une application anticipée est autorisée. Cette nouvelle norme n'est pas encore homologuée au sein de l'Union Européenne. L'étendue de l'impact de l'application n'a pas encore été déterminée.

- **Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2010-2012** sont une série de modifications mineures à 6 normes existantes. Ces changements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2015 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

- **Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2011-2013** sont une série de modifications mineures à 4 normes existantes. Ces changements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2015 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

- **Modifications d' IAS 19 Avantages du personnel - Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel** simplifie la comptabilisation des contributions des membres du personnel ou des tiers. Ces amendements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2015 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Notes aux états financiers consolidés

- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients** met en place un modèle étendu afin de déterminer la méthode appropriée de comptabilisation des produits. La nouvelle norme remplace les dispositions actuelles concernant la comptabilisation de produits y compris IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et son application anticipée est permise. Cette nouvelle norme n'est pas encore homologuée au sein de l'Union Européenne. L'étendue de l'impact de l'application de cette norme n'a pas encore été déterminée.
- **Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2012-2014** sont une série de modifications mineures à 4 normes existantes. Ces changements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci. Ces amendements ne sont pas encore homologués au sein de l'Union Européenne.
- **Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (Modifications d'IFRS 11)** clarifie qu'un investisseur doit appliquer dans le cas où il acquiert une participation dans une entreprise commune si celle-ci constitue une entreprise telle que définie par IFRS 3, les dispositions d'IFRS 3 et des autres IFRS qui ne vont pas à l'encontre des dispositions de la présente IFRS. Ces amendements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci. Ces amendements ne sont pas encore homologués au sein de l'Union Européenne.
- **Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (Modifications d'IAS 16 et d'IAS 38)** insiste sur la prohibition de l'amortissement fondé sur les produits tirés d'une activité incluant les immobilisations corporelles concernées. Pour les immobilisations incorporelles la prohibition de l'amortissement fondé sur les produits tirés d'une activité est réfutée dans certaines circonstances limitées. Ces amendements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe

ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci. Ces amendements ne sont pas encore homologués au sein de l'Union Européenne.

- **Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (Modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28)** fournit des directives concernant la comptabilisation du résultat de cession (profit ou perte) relatives à la vente ou l'apport d'une filiale entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Ces amendements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2016 du groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci. Ces amendements ne sont pas encore homologués au sein de l'Union Européenne.

4. Gestion du capital

Comme indiqué dans le Prospectus émis dans le cadre de l'OPAO de 2013, Borealis n'est pas motivé par des attentes établies concernant un dividende annuel. Le Conseil d'administration évaluera la politique de dividende future en fonction des besoins en investissements de Rosier.

5. Description et gestion des risques significatifs

Risques inhérents à l'activité industrielle

Les activités du Groupe, comme celles de toute entreprise du secteur des fertilisants et classée Seveso II seuil haut, engendrent certains risques liés à l'utilisation de produits chimiques, au stockage et au transport des matières premières et des produits finis.

Dans cette optique, le Groupe a souscrit un programme d'assurances pour couvrir les risques industriels inhérents à son activité, ainsi que certains autres risques, en ligne avec les pratiques de l'industrie.

Notes aux états financiers consolidés

Risques financiers

La politique du Groupe vise à assurer un accès adéquat au crédit ainsi qu'à analyser et à minimiser les risques relatifs à ses créances et aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

a) Risques de taux d'intérêt/liquidité

Les besoins de financement du Groupe sont couverts par des crédits à court et moyen termes au sein de Borealis AG depuis le 28 juin 2013.

b) Risques liés aux devises étrangères

L'exposition du Groupe aux risques de fluctuations de devises est évaluée suivant les achats (prévus) et les ventes (prévues) libellés en devises autres que l'euro.

La monnaie principale sujette à ce risque est le dollar américain.

Pour gérer ces risques de change, le Groupe réalise des achats spot de devises imputés via Borealis.

c) Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux créances commerciales envers les tiers est réduit grâce à une analyse préalable de la solvabilité des débiteurs, à travers une diversification du portefeuille des créances et par la souscription de polices d'assurances ou de garanties bancaires adéquates.

Un Comité de crédit se réunit mensuellement et examine l'état des créances, arrête les limites de crédit des différents débiteurs et, le cas échéant, décide des garanties et mesures à prendre pour limiter les risques.

A partir du 18 décembre 2014, une nouvelle procédure a été mise en place en adéquation avec celles de Borealis. Dans des cas exceptionnels, le Groupe peut être amené à prendre des risques non totalement couverts. Après analyse financière, le CFO peut accepter seul de tels risques et engager la Société dans des limites définies dans la procédure. Au-delà de cette limite, l'avis du Comité de Crédit, en transparence, avec le département Credit & Collection de Borealis est requis.

d) Risques liés aux matières premières

Dans un marché stable, la plupart des matières premières stratégiques font l'objet de contrats de longue durée avec des prix fixés pour une période déterminée. Dans les autres cas, le Groupe procède à des achats spot basés sur les prix internationaux.

e) Risques politiques

Rosier évite de prendre des risques commerciaux dans les pays dits à risque. Pour analyser ces risques, Rosier fait appel à diverses sources : assureurs, banques et analystes.

f) Risques climatiques

Rosier, réalisant des opérations dans plus de 100 pays à travers le monde, n'est pas directement concerné par des risques climatiques.

6. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui exerce des activités à partir desquelles il est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières isolées sont disponibles, sont régulièrement revus par la direction du Groupe/CEO, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocations de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance.

Le Groupe est essentiellement actif sur les marchés des fertilisants minéraux et utilise l'ensemble de ses outils de production à la fabrication de divers types d'engrais sous différentes formes.

Etant donné les caractéristiques économiques similaires de ces engrains, et leurs similitudes tant au point de vue de la nature des produits, des procédés de fabrication, des types de clients auxquels sont destinés ces produits, ainsi que des méthodes utilisées pour les distribuer, le Groupe gère et analyse la performance de ses produits de manière intégrée.

Le Groupe ne présente donc qu'un seul niveau d'information sectorielle : les fertilisants.

Notes aux états financiers consolidés

L'information par site d'exploitation est la suivante :

En milliers d'EUR	2014				Consolidé
	Belgique	Pays-Bas	France	Eliminations	
Ventes externes	121.323	117.619	4.668		243.611
Ventes inter-secteurs	15.742	8.153	41	-23.935	-
Résultat d'exploitation (EBIT)	1.970	1.094	137		3.201
Résultat financier net	-179	-96	-3		-279
Impôts sur le résultat	-369	-174	-45		-588
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	1.422	825	88	-	2.335
Total de l'état de la situation financière par site d'exploitation	101.656	58.043	3.648	-30.868	132.479
Total des actifs non courants par site d'exploitation	18.073	17.587	282	-4.776	31.166
Dépenses brutes d'investissements	3.909	9.430	100		13.439
Amortissements et dépréciations	2.046	2.053	37		4.136

En milliers d'EUR	2013				Consolidé
	Belgique	Pays-Bas	France	Eliminations	
Ventes externes	111.947	143.462	4.824		260.233
Ventes inter-secteurs	19.038	9.628	45	-28.711	-
Résultat d'exploitation (EBIT)	768	1.171	154		2.093
Résultat financier net	809	-146	2	-1.000	-336
Impôts sur le résultat	-21	-256	-53		-330
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	1.556	769	103	-1.000	1.427
Total de l'état de la situation financière par site d'exploitation	77.350	52.798	3.167	-21.075	112.240
Total des actifs non courants par site d'exploitation	16.149	9.852	224	-4.776	21.449
Dépenses brutes d'investissements	2.390	2.875	20		5.285
Amortissements et dépréciations	2.344	2.210	37		4.591
Perte de valeur	235	227			462

Notes aux états financiers consolidés

Les ventes déterminées sur base de la localisation géographique des clients :

	2014	2013	Détail de l'Europe	2014	2013
Europe	68%	61%	Belgique	14%	17%
Asie	10%	11%	France	46%	48%
Amérique	6%	7%	Allemagne	8%	12%
Océanie	6%	6%	Pays-Bas	13%	8%
Afrique	11%	17%	Autre Europe	19%	15%

Il n'y a pas de client représentant 10% des ventes du Groupe.

7. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'EUR	2014	2013
Plus-values sur ventes d'immobilisations	-	5
Refacturations diverses	845	786
Redevances	47	43
Loyers	42	46
Remboursements assurances	26	3
Subside	205	-
Autres	246	199
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1.410	1.083

Les refacturations diverses et la rubrique « Autres » comprennent notamment la refacturation de frais à une tierce partie présente sur le site de Rosier Nederland.

A la suite de la réalisation d'un vaste programme d'investissements, la société Rosier SA s'est vue octroyer par la Région Wallonne une aide à l'expansion économique. Le montant de ce subside à l'investissement s'élève à EUR 463 milliers. Il a été porté en résultats à concurrence du montant déjà amorti des actifs sous-jacents soit EUR 205 milliers.



Notes aux états financiers consolidés

En milliers d'EUR	2014	2013
Taxes d'exploitation	239	278
Précompte immobilier	217	216
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	462
Perte de valeur sur créances commerciales	322	-
Autres	382	353
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1.160	1.308

Le montant de EUR 322 milliers correspond à des montants de créances définitivement non recouvrables pour lesquelles des provisions avaient déjà été actées par le passé et utilisées en 2014.

En 2013, dans le cadre d'un projet d'investissement opérationnel important, le Groupe avait versé un acompte à un fournisseur ayant fait défaut. Une perte de valeur sur immobilisations corporelles avait donc été actée.

8. Frais de développement

Les frais de développement encourus par le Groupe ne répondant pas aux critères de capitalisation prévus par les normes comptables internationales (IFRS) sont comptabilisés en résultat (EUR 337 milliers en 2014 et EUR 324 milliers en 2013).

Ces frais sont enregistrés sous les rubriques « Services et biens divers » et « Frais de personnel ».

9. Frais de personnel

En milliers d'EUR	2014	2013
Charges salariales	12.254	11.815
Cotisations à la sécurité sociale	2.761	2.553
Charges au titre de régime à prestations définies	779	1.383
Dépenses en matière d'avantages pour RCC*	137	44
Autres avantages à long terme du personnel	1.209	-
Autres frais de personnel	874	760
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	18.013	16.555
EFFECTIFS EN PERSONNEL À LA DATE DE CLÔTURE		
Rosier	133	128
Rosier Nederland	113	109
Rosier France	8	9
TOTAL	254	246

*Régime de chômage avec complément d'entreprise

Notes aux états financiers consolidés

Les augmentations salariales ont été limitées aux règles minimales acceptées par les états belges, néerlandais et français.

Le renforcement de la structure à certains postes a conduit à des charges salariales plus importantes.

En novembre 2014, Borealis a initié un vaste programme de transformation pour le Groupe Rosier. Les décisions de réorganisation qui s'en sont suivies ont amené le Groupe à provisionner un montant de EUR 1.209 milliers.

10. Résultat financier

En milliers d'EUR	2014	2013
Produits d'intérêts de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1
Intérêts facturés aux clients	8	4
Autres	-	26
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	9	31
Charges d'intérêts sur emprunts	252	301
Frais de banque	36	45
Autres	-	21
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	288	367

11. Impôts

Impôts sur le résultat de la période

En milliers d'EUR	2014	2013
Charges d'impôt courant	453	57
Charges d'impôt différé	135	273
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	588	330

Notes aux états financiers consolidés

En milliers d'EUR	2014		2013	
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF				
Résultat avant impôts	2.923		1.757	
Impôts sur le résultat	588		330	
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	20,1%		18,8%	
RAPPROCHEMENT ENTRE LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF ET LES TAUX D'IMPÔT APPLICABLES				
Résultat avant impôts	2.923		1.757	
Impôts théoriques sur le résultat	994	33,99%	597	33,99%
Dépenses non admises	88	3,02%	88	5,03%
Subside non taxé	-70	-2,39%	-	0,00%
Intérêts notionnels	-286	-9,79%	-285	-16,21%
Autres ajustements d'impôts	28	0,96%	17	0,97%
Différence de taux d'imposition étranger	-166	-5,67%	-88	-5,01%
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	588	20,1%	330	18,8%

Impôts sur les autres éléments du résultat global

En milliers d'EUR	2014			2013		
	Avant impôts	(Charge) / produit d'impôts	Net d'impôts	Avant impôts	(Charge) / produit d'impôts	Net d'impôts
Gains (pertes) actuariels des régimes de pension à prestations définies	-2.226	565	-1.661	480	-121	359
TOTAL DES IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-2.226	565	-1.661	480	-121	359

Notes aux états financiers consolidés

12. Immobilisations incorporelles

En milliers d'EUR	REACH	Autres	Total
COÛT D'ACQUISITION			
Au 1 ^{er} janvier 2013	556	18	574
Acquisitions	37	4	41
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2013	593	22	615
AMORTISSEMENTS			
Au 1 ^{er} janvier 2013	-100	-9	-109
Amortissements	-49	-1	-50
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2013	-148	-10	-159
VALEUR COMPTABLE Au 31 décembre 2013	444	11	456
COÛT D'ACQUISITION			
Au 1 ^{er} janvier 2014	593	22	615
Acquisitions	66	2	68
Cessions	-	-2	-2
Au 31 décembre 2014	659	21	680
AMORTISSEMENTS			
Au 1 ^{er} janvier 2014	-148	-10	-159
Amortissements	-51	-1	-52
Cessions	-	2	2
Au 31 décembre 2014	-199	-9	-208
VALEUR COMPTABLE Au 31 décembre 2014	460	12	472

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'a pas d'engagements d'acquisitions d'immobilisations incorporelles (idem au 31 décembre 2013).

Les immobilisations incorporelles ne sont grevées d'aucune sûreté ni d'aucune hypothèque.

Au 31 décembre 2014, aucun test d'impairment n'a été réalisé sur les immobilisations incorporelles suite à l'absence d'immobilisations non soumises à amortissement et l'absence d'indicateur d'impairment.

Notes aux états financiers consolidés

13. Immobilisations corporelles

En milliers d'EUR	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations corporelles en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION						
Au 1 ^{er} janvier 2013	29.888	57.392	5.213	630	853	93.976
Acquisitions	3.513	1.183	326	29	193	5.244
Perte de valeur	-	-	-	-462	-	-462
Cessions	-	-390	-48	-	-	-437
Au 31 décembre 2013	33.401	58.186	5.491	197	1.046	98.321
AMORTISSEMENTS						
Au 1 ^{er} janvier 2013	-20.366	-50.169	-4.415	-	-480	-75.429
Amortissements	-1.278	-2.721	-442	-	-100	-4.541
Cessions	-	390	48	-	-	437
Au 31 décembre 2013	-21.644	-52.500	-4.809	-	-580	-79.532
VALEUR COMPTABLE Au 31 décembre 2013	11.757	5.686	682	197	467	18.789
COÛT D'ACQUISITION						
Au 1 ^{er} janvier 2014	33.401	58.186	5.491	197	1.046	98.321
Acquisitions	3.085	8.749	132	1.350	57	13.373
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	-223	-753	-1	-	-6	-983
Au 31 décembre 2014	36.263	66.181	5.622	1.547	1.097	110.711
AMORTISSEMENTS						
Au 1 ^{er} janvier 2014	-21.644	-52.500	-4.809	-	-580	-79.532
Amortissements	-974	-2.586	-420	-	-105	-4.085
Cessions	223	753	1	-	6	983
Au 31 décembre 2014	-22.395	-54.332	-5.228	-	-679	-82.634
VALEUR COMPTABLE Au 31 décembre 2014	13.868	11.849	394	1.547	419	28.077

Notes aux états financiers consolidés

Les dépenses les plus importantes ont porté sur :

- Le remplacement et la modernisation de la ligne de granulation n° 3 à Sas van Gent ; cet investissement, d'un montant total de plus de EUR 7 millions, vise à augmenter la qualité des produits, à améliorer la sécurité et accroître nos capacités de fabrication par une meilleure fiabilité des installations.
- Le stockage et la dilution des acides sulfuriques de Moustier, matière première importante pour la fabrication de superphosphate ;
- Différents travaux de mises à niveaux d'équipements et d'infrastructures, dont deux passerelles traversant la route, à Moustier.

Au 31 décembre 2014, le Groupe a des engagements d'acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de EUR 630 milliers (au 31 décembre 2013 : EUR 2.316 milliers).

Les immobilisations corporelles ne sont grevées d'aucune sûreté ni d'aucune hypothèque.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre d'un projet d'investissement opérationnel important, le Groupe avait versé un acompte à un fournisseur ayant fait défaut. Une perte de valeur sur immobilisations corporelles avait donc été actée pour EUR 462 milliers ; cette charge avait été comptabilisée sous la rubrique « autres charges d'exploitation ».

Au 31 décembre 2014, aucun test d'impairment n'a été réalisé sur les immobilisations corporelles suite à l'absence d'indicateur d'impairment.

14. Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé portent sur les éléments suivants :

En milliers d'EUR Au 31 décembre	ACTIF		PASSIF		NET	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Immobilisations corporelles	825	949	-	-	825	949
Stocks	-	-	-145	-155	-145	-155
Avantages du personnel	1.551	1.040	-	-	1.551	1.040
Pertes fiscales reportées récupérables	384	351	-	-	384	351
ACTIFS / (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.760	2.340	-145	-155	2.615	2.185
Compensation entre actifs et passifs	-145	-155	145	155		
ACTIFS / (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2.615	2.185	-	-	2.615	2.185



Notes aux états financiers consolidés

Le mouvement net d'impôts différés sur l'exercice 2014 représentant un produit de EUR 430 milliers a été comptabilisé en résultat global total dont une charge de EUR 135 milliers en résultat de la période et un produit de EUR 565 milliers en autre résultat global.

Rosier a reconnu tous les actifs/passifs d'impôt différé existants.

L'ensemble des impôts différés actifs sur pertes reportables et différences temporelles ont été reconnus car le Groupe a estimé qu'il était probable qu'il disposerait de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourraient être imputés.

15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont composés de 3 éléments :

- **a)** Régime à prestations définies : EUR 5.123 milliers
- **b)** Prestations de régime de chômage avec complément d'entreprise : EUR 1.035 milliers
- **c)** Autres avantages à long terme du personnel : EUR 1.209 milliers

a) Régime à prestations définies

L'ensemble du personnel de Rosier Nederland participe à un régime de pension à prestations définies. Les avantages liés à ce plan sont fonction de la durée moyenne de carrière et indexé en fonction de l'augmentation salariale. Ce plan prévoit des avantages pour le conjoint survivant et orphelins. Les actifs sont gérés par un assureur externe et entièrement couverts par celui-ci.

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Valeur actuelle des obligations financées	47.190	37.678
Juste valeur des actifs	-42.067	-34.247
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS FINANCIÉES NETTES	5.123	3.431
Hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre :	2014	2013
Taux d'actualisation	2,00%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,50%	3,00%
Taux d'indexation des prestations de retraite des actifs	2,00%	2,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel	3,50%	3,50%

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et tables de mortalité publiées.

Notes aux états financiers consolidés

L'évolution de la valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies est résumé comme suit:

En milliers d'EUR	2014	2013
Valeur actuelle des obligations au 1 ^{er} janvier	37.678	38.222
Avantages payés & dépenses	-1.443	-1.252
Coût des services rendus et coût financier	2.057	2.065
Coûts des services passés	-465	-
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	9.362	-1.357
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS AU 31 DÉCEMBRE	47.189	37.678

Au 31 décembre 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies s'élève à 17,7 ans.

L'évolution des actifs du régime de pension est la suivante:

En milliers d'EUR	2014	2013
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	34.247	34.438
Contributions versées	871	865
Avantages payés & dépenses	-1.471	-1.280
Rendement attendu des actifs	1.186	1.112
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	7.235	-889
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	42.068	34.247

La charge comptabilisée en résultat net est décomposée comme suit:

En milliers d'EUR	2014	2013
Coût des services rendus	318	843
Coût financier	1.274	1.222
Rendement attendu des actifs	-1.186	-1.112
Coûts administratifs et taxes	28	28
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	434	981
Cette charge est comptabilisée sous la rubrique «frais de personnel» (voir Note 9)		
Prise en compte des écarts actuariels en autres éléments du résultat global	2.128	-468
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	2.562	513



Notes aux états financiers consolidés

Pour Rosier Nederland, le rendement réel sur les actifs pour l'année 2014 est de 8,4 millions d'euros. Cela représente une progression d'environ 25% par rapport à la valeur des actifs au 31 décembre 2013.

Puisque le rendement attendu pour 2014 était de 1,2 millions, le rendement réel élevé se traduit par un gain important de 7,2 millions d'euros.

Ce gain est une conséquence directe de la valorisation des actifs aux Pays-Bas. En effet, la plupart du temps, les actifs d'un plan de pension sont déterminés comme représentant la valeur actuelle des bénéfices assurés à l'âge de la retraite.

Cette valeur actuelle étant déterminée en prenant en compte le taux d'actualisation, la valeur des actifs est étroitement liée à ce taux.

Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation était de 3,50%. Au 31 décembre 2014, l'évolution des conditions de marché a donné lieu à l'utilisation d'un taux d'actualisation de 2,00%.

Cette baisse importante du discount rate a donc eu pour conséquence directe une hausse significative des valeurs de ces actifs.

Si le taux d'actualisation avait accusé une hausse/baisse de 0,5 % et que toutes les autres variables étaient restées à un niveau constant, l'obligation au titre de prestations définies aurait été inférieure de EUR 3.825 milliers/ supérieure de EUR 4.378 milliers au 31 décembre 2014.

Ainsi, les contributions du Groupe dans ce régime de pension à prestations définies s'élèvent à EUR 434 milliers pour 2014 (2013 : EUR 981 Milliers). Ces coûts sont comptabilisés sous la rubrique « frais de personnel ».

Hors rendement attendu des actifs, le groupe s'attend à contribuer approximativement à hauteur de EUR 1.377 milliers à ce régime de pension en 2015.

Il y a une assurance groupe chez Rosier SA qui est structurée comme un plan à contribution définie. Etant donné la législation sociale belge, tout plan à contribution définie belge est considéré en IFRS comme un plan à prestation définie étant donné que l'employeur doit garantir un rendement minimum de 3,75% sur les contributions versées par l'employé et de 3,25% sur les contributions versées par l'employeur. Tenant compte de cela, le Groupe est exposé à un risque financier correspondant à l'obligation légale de payer des cotisations supplémentaires si les actifs gérés par l'assureur ne sont pas suffisants pour garantir les rendements minimums légaux. L'assureur garantit un rendement minimum sur les contributions payées. Cependant, ce minimum garanti a diminué significativement durant les dernières années et est actuellement sous le minimum légal tel que prévu par l'article 24 de la loi du 28 avril 2003 sur les pensions complémentaires engendrant un accroissement du risque financier. Cependant, le sous-financement au 31 décembre a été confirmé par l'assureur et n'est pas significatif pour le Groupe.

Le traitement comptable en IFRS de ce type de plan n'est pas actuellement envisagé par l'IAS 19. Le Groupe considère que la méthode « Projected Unit credit » n'est pas appropriée pour mesurer l'obligation tenant compte du contexte belge.

Le Groupe a dès lors décidé d'utiliser une méthode alternative qui est la méthode intrinsèque jusqu'à ce que l'IASB prenne position. La méthode consiste à calculer le passif dans l'état de la situation financière comme étant la somme de toutes les différences individuelles entre les réserves mathématiques (réserve calculée en capitalisant les contributions passées au taux d'intérêt technique appliqué par l'entreprise d'assurances, en tenant compte de la participation aux bénéfices) et la garantie minimum telle que prévue à l'article 24 de la LPC (calculée en appliquant le rendement minimum sur les contributions payées).

Les contributions du Groupe dans ce régime de pension à cotisations définies s'élèvent à EUR 344 milliers pour 2014 (2013 : EUR 402 Milliers). Ces contributions sont comptabilisées sous la rubrique « frais de personnel ».

Notes aux états financiers consolidés

b) Prestations de Régime de chômage avec complément d'entreprise (R.C.C.)

En milliers d'EUR	Retraite anticipée
Au 1 ^{er} janvier 2013	829
Dotations	60
Reprises / utilisations	-40
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	-12
Au 31 décembre 2013	837
Dotations	158
Reprises / utilisations	-58
Gains et pertes actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	98
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014	1.035

En complément des régimes de chômage avec complément d'entreprise accordées au personnel de Rosier SA dont la provision s'élève à EUR 242,7 milliers au 31 décembre 2014 (2013 : EUR 300 milliers), une provision dans la cadre de la convention collective de travail relative à l'octroi d'avantages en cas de départ anticipé, qui s'élève au 31 décembre 2014 à EUR 794 milliers (2013 : EUR 538 milliers), est destinée à couvrir les obligations de retraite anticipée à venir pour la population de salariés qui fera, selon toute probabilité, usage de la possibilité qui leur est offerte.

La valeur actualisée de la provision est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre :	2014	2013
Taux d'actualisation	2,00%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de rotation moyen	3,86%	3,86%

c) Autres avantages à long terme du personnel

En milliers d'EUR	
Au 1 ^{er} janvier 2014	-
Dotations	1.209
Utilisations	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014	1.209

En novembre 2014, Borealis a initié un vaste programme de transformation pour le Groupe Rosier. Les décisions de réorganisation qui s'en sont suivies ont amené le Groupe à provisionner un montant de EUR 1.209 milliers.



Notes aux états financiers consolidés

16. Stocks

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Matières premières et consommables	23.858	14.124
Produits finis	22.053	18.124
Marchandises	2.021	1.192
Pièces de rechange	1.656	1.461
TOTAL DES STOCKS	49.588	34.900
En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Matières premières et consommables	168	272
Produits finis	137	214
Pièces de rechange	2.039	2.022
TOTAL DES RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR STOCKS	2.344	2.508

L'augmentation des stocks au 31 décembre 2014 est principalement due aux effets conjugués d'hausses de prix de matières premières, de couverture pour les productions planifiées durant octobre et novembre mais non réalisées et par contre un niveau de production élevé sur décembre mais non encore commercialisable.

Le montant total des achats de matières premières et consommables, marchandises et produits finis s'élève à EUR 201.503 milliers en 2014 (2013 : EUR 196.694 milliers). La variation des stocks représente une augmentation de EUR 14.523 milliers (2013 : EUR 7.157 milliers).

Le mouvement des réductions de valeur sur stocks de matières premières, marchandises et produits finis est le résultat d'une reprise pour un montant de EUR 181 milliers (2013 : EUR 59 milliers de dotation). L'évolution de ces réductions de valeur est due aux variations de prix des matières premières et produits finis sur le marché.

Notes aux états financiers consolidés

17. Crédances commerciales et autres créances

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Crédances commerciales	43.541	50.613
Crédances envers les parties liées	3.164	1.244
Pertes de valeur (1)	-1.995	-1.295
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES	44.710	50.562
(1) Pertes de valeur actées pendant la période	1.039	22
Pertes de valeur reprises pendant la période	-349	-125
TVA à recevoir	3.232	573
Autres débiteurs	164	130
Instruments financiers dérivés avec juste valeur positive	-	-
Subside à recevoir	463	-
Charges à reporter	609	1.085
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES	4.468	1.788

L'accroissement de la TVA à recevoir est dû à une augmentation de la créance envers l'administration fiscale néerlandaise occasionné par un niveau plus important de transactions entre la Belgique et les Pays-Bas en fin d'année.

A la suite de la réalisation d'un vaste programme d'investissements, la société Rosier SA s'est vue octroyer par la Région Wallonne une aide à l'expansion économique. Le montant de ce subside à l'investissement s'élève à EUR 463 milliers. A ce jour, il existe une assurance raisonnable qu'il sera reçu étant donné que le Groupe se conforme aux conditions qui lui sont attachées.

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change est présentée à la note 26.

Pour l'exercice 2013, le montant de charges à reporter était du à la réception d'une facture importante fin décembre mais relative à l'exercice 2014.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Valeurs disponibles	2.047	2.675
TOTAL	2.047	2.675



Notes aux états financiers consolidés

19. Capitaux propres

Le capital social de la Société est de EUR 2.550 milliers. Il est représenté par 255.000 parts sociales sans désignation de valeur. Chaque titre donne droit à une voix. Les actions sont au porteur, nominatives ou dématérialisées. Les actions dématérialisées sont représentées par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé.

Pour l'exercice 2014, eu égard au résultat de l'année, du montant des investissements prévus pour les années suivantes, et comme Borealis l'avait annoncé, il sera proposé à l'assemblée générale de reporter le bénéfice net de l'exercice.

Jusqu'à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, les dividendes proposés par le Conseil d'Administration sont repris dans les capitaux propres consolidés et sont ensuite comptabilisés en tant que passifs à partir du moment où ils ont été déclarés. Ces états financiers sont présentés avant la répartition bénéficiaire de l'exercice 2014.

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Capital social	2.550	2.550
Primes d'émission	198	198
TOTAL DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'ÉMISSION	2.748	2.748
En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Réserve légale	255	255
Réserves indisponibles	62	62
Réserves immunisées	1.539	1.539
Réserves disponibles	9.499	9.499
	11.356	11.356
Résultats reportés	34.554	32.768
Résultat global total de la période	674	1.786
	35.228	34.554
TOTAL DES RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	46.584	45.910

Notes aux états financiers consolidés

20. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	2014	2013
Résultat de la période (en milliers d'EUR)	2.335	1.427
Nombre d'actions (en unités)	255.000	255.000
Résultat de base et dilué par action (en EUR)	9,16	5,60

21. Dettes financières

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Autres emprunts	40.299	21.798
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	40.299	21.798

Cet emprunt est réalisé auprès de son actionnaire Borealis.

Borealis a mis à la disposition de Rosier deux sources de financement (un dépassement temporaire est acceptable par les deux parties) :

- Un prêt à 6 mois de EUR 20 millions (taux Euribor 12 mois + 65bps)
- Une ligne de EUR 20 millions (taux Eudra + 65 bps)

Le Groupe dispose toujours de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires (à hauteur de EUR 20 millions) mais n'y a pas fait appel au 31 décembre 2014.

La gestion des risques liés aux taux d'intérêt est décrite à la note 25.

L'augmentation des dettes financières est liée aux importants investissements réalisés et des tonnages plus élevés en stock au 31 décembre.



Notes aux états financiers consolidés

22. Autres dettes

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Rémunérations et charges sociales	2.573	2.532
TVA et autres taxes à payer	870	637
Autres dettes	930	777
Subside	258	-
Produits à reporter	4	102
TOTAL DES AUTRES DETTES	4.634	4.049

La rubrique « produits à reporter » contient notamment les revenus différés en fonction des incoterms de ventes en fin d'année.

Pour le subside, nous nous référons à la note 7 et 17.

23. Droits et engagements hors bilan

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Garanties envers les douanes et accises	140	140
Garantie envers la Région Wallonne	75	75
Garantie de bonne exécution de livraison	72	152
TOTAL DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS	287	367

En 31 décembre 2014, la Société a des couvertures sur le prix futur du gaz pour environ 3.500 MWh, soit 25% de ses besoins jusque la fin du 1^{er} trimestre 2015.

24. Litiges

Aucun litige important n'est en cours à la date de clôture des états financiers.

25. Instruments financiers

Comme mentionné à la note 2 (b), les tableaux repris ci-dessous ne comprennent pas d'information quant à la juste valeur d'actifs/passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Notes aux états financiers consolidés

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contre-partie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances commerciales.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. A la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit était comme suit :

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Créances commerciales et autres créances	49.178	52.350
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.047	2.675
TOTAL	51.225	55.025

A la date de clôture, l'exposition maximale au risque de crédit lié aux créances commerciales par région géographique était la suivante :

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Belgique	6.498	4.980
Autres Europe	23.290	27.130
Reste du monde	14.923	18.453
TOTAL	44.710	50.562

Le client le plus important du Groupe ayant des créances commerciales au 31 décembre 2014 est un client situé en Océanie ; cette créance s'élève à EUR 6.491 milliers et est couverte auprès d'un assureur-crédit.

La balance âgée des créances commerciales à la date de clôture était la suivante :

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014		2013	
	Brut	Pertes de valeur	Brut	Pertes de valeur
Pas encore échu	42.756	-	46.269	-
Echu 0 - 120 jours	1.929	-	3.528	-
Echu 121 - 365 jours	632	613	52	-
Echu depuis plus d'un an	1.380	1.374	2.008	1.295
TOTAL	46.697	1.987	51.857	1.295

Les créances supérieures à 120 jours sont provisionnées à concurrence du montant non garanti et/ou sous déduction d'éventuelles notes de crédit.

Notes aux états financiers consolidés

En 2014, le Groupe a acté une perte de valeur de EUR 1.028,5 milliers pour des risques à la Grande exportation non couverts par une police d'assurance ou une garantie bancaire.

Le Groupe détient de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour un montant de EUR 2.047 milliers au 31 décembre 2014 (EUR 2.675 milliers au 31 décembre 2013) auprès d'institutions financières localisées dans les pays où le Groupe a des participations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

En milliers d'EUR	2014				
	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	40.299	40.299	40.299	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	35.480	35.480	35.480	-	-
Total	75.779	75.779	75.779	-	-

En milliers d'EUR	2013				
	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	21.798	21.798	21.798	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	37.517	37.517	37.517	-	-
Total	59.315	59.315	59.315	-	-

Notes aux états financiers consolidés

Risque de change

Exposition

L'exposition du Groupe face aux fluctuations des devises (principalement le dollar américain), calculée sur base des montants nominaux, se présente comme suit :

En milliers de devise au 31 décembre	2014 - USD	2013 - USD
Actifs commerciaux	2.170	10.711
Passifs commerciaux	-3.850	-3.760
EXPOSITION BRUTE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	-1.680	6.951
Ventes prévisionnelles du prochain mois	759	-
Achats prévisionnels du prochain mois	-870	-1.600
EXPOSITION BRUTE	-111	-1.600
Achats de devises	3.865	5.630
Ventes de devises	-1.478	-9.240
EXPOSITION NETTE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	596	1.741

Afin de gérer les risques de change sur les achats et ventes en devises étrangères, le Groupe achète au marché spot auprès de Borealis.

La position en devises est couverte régulièrement en fonction des prévisions des flux entrants et sortants. Compte tenu de la volatilité des devises, des différences de change peuvent apparaître au cours de ces périodes.

La politique du Groupe relative à la gestion des risques interdit l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Taux de change

Les taux de change suivant furent d'application au cours de la période :

	Taux moyen		Taux à la date de clôture	
	2014	2013	2014	2013
EUR				
USD	1,3288	1,3280	1,2155	1,3791



Notes aux états financiers consolidés

Cadre de gestion des risques

La gestion des risques du Groupe Rosier est un processus permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités dans le but de minimiser les effets de tels risques sur la capacité à atteindre ses objectifs et créer de la valeur pour ses actionnaires.

Une description des risques significatifs ainsi que la manière dont ceux-ci sont gérés au sein du Groupe Rosier est présentée à la note n°5 aux états financiers consolidés.

Analyse de sensibilité

Risque transactionnel

Le risque transactionnel afférent aux monnaies étrangères concerne les positions ouvertes en dollar US. Sur base de la volatilité moyenne du dollar US face à l'euro pendant l'exercice écoulé, nous avons procédé à une évaluation raisonnable d'une variance possible du taux du dollar américain vis-à-vis de l'euro.

Si l'euro avait accusé une hausse/baisse de 10% vis-à-vis du dollar US et que toutes les autres variables étaient restées à un niveau constant, le résultat sur la position ouverte aurait été inférieure/supérieure de EUR 312 milliers, vu la créance nette en dollar US au 31 décembre 2014 (par contre la position ouverte aurait été inférieure/supérieure de EUR 705 milliers au 31 décembre 2013).

Risque de conversion

Au 31 décembre 2014, les risques de conversion ne sont pas considérés comme significatifs pour le Groupe, toutes les sociétés consolidées étant établies dans la zone euro.

Risque de taux d'intérêt

Sensibilité aux taux d'intérêts

Au 31 décembre 2014, 100% de l'encours des dettes financières avait un taux d'intérêt variable en raison du caractère temporaire des besoins de financement (voir note 21). Un changement de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture, aurait contribué à une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants ci-après. L'analyse a été effectuée en supposant que toutes autres variables restent constantes. La même analyse a été effectuée en 2013.

En milliers d'EUR	2014 Résultat		2013 Résultat	
	-100 points de base	-100 points de base	+100 points de base	-100 points de base
Dettes financières à taux flottant	-403	403	-218	218
TOTAL	-403	403	-218	218

Notes aux états financiers consolidés

26. Paiements au titre de contrats de location simple

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Echéant dans l'année	291	235
A plus d'un an et cinq ans au plus	461	205
TOTAL DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	752	440

La durée maximale des contrats de location est fixée à 5 ans. Le paiement s'effectue mensuellement sur base contractuelle.

Ces locations concernent des voitures, du matériel industriel ainsi que du matériel de bureau.

La charge pour 2014 s'élève à EUR 302,5 milliers (2013 : EUR 270 milliers).

27. Parties liées

Transactions avec les sociétés des Groupes Borealis

Toutes les opérations entre le Groupe et Borealis, lesquelles relèvent de flux commerciaux courants, s'effectuent aux conditions normales du marché.

Depuis le 28 juin 2013 et dans le respect de l'Art. 524 du Code des Sociétés, certains contrats avec Borealis ont été soumis à avis d'un Comité d'administrateurs indépendants, lui-même conseillé par un expert indépendant : il s'agit de conventions de trésorerie, de contrats de représentations commerciales entre Borealis et Rosier.

Les transactions commerciales avec les parties liées sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Achats de matières premières	28.121	26.729
Achats de marchandises	-	2.013
Achats de produits finis	-	-
Achats de services et biens divers	21	137
Dettes commerciales	2.579	3.720
Ventes de produits finis	23.629	7.231
Prestations de services	204	-
Créances commerciales	3.164	1.244



Notes aux états financiers consolidés

Les transactions financières avec les parties liées sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Dividendes payés aux actionnaires	-	1.160
Dettes financières	40.299	21.798
Intérêts payés	249	280

Rémunérations des administrateurs

Les administrateurs représentant Borealis (à partir du 28 juin 2013) sont des salariés de ce groupe et ne perçoivent pas de rémunération de la Société.

Le montant des jetons de présence octroyés par le Groupe s'élève à EUR 60,9 milliers en 2014 (2013 : EUR 115,4 milliers).

En 2013, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer des jetons de présence complémentaires et non récurrents aux administrateurs indépendants eu égard aux travaux exceptionnels qui ont été réalisés consécutifs au changement d'actionnaire majoritaire. Cette décision était conforme au principe 7 du Code belge de gouvernance. Le montant total de ces jetons de présence exceptionnels s'élevait à 50.000 €, dont la répartition tient compte des prestations fournies individuellement.

Rémunérations des membres de la direction⁽¹⁾

Les avantages à court terme incluent les rémunérations fixes et variables (y compris les contributions à la sécurité sociale), le leasing des voitures et d'autres avantages si applicables.

En milliers d'EUR au 31 décembre	2014	2013
Avantages au personnel à court terme	1.349	1.522
dont rémunérations variables	40	55
Avantages liés à la retraite	119	107
Autres avantages à long terme du personnel	1.209	-
TOTAL	2.677	1.629

(1) Les membres de la direction sont au nombre de 7 et représentent les fonctions de direction générale, financière, ressources humaines, commerciale et industrielle.

Notes aux états financiers consolidés

28. Emoluments du Commissaire

Les honoraires concernant les services d'audit et les services y afférents prestés par KPMG Réviseurs d'Entreprises en 2014 s'élèvent à EUR 264,9 milliers (2013 : EUR 153,8 milliers), dont EUR 232 milliers (2013 : EUR 145 milliers) pour le contrôle annuel et semestriel des états financiers et EUR 32,9 milliers (2013 : EUR 8,8 milliers) pour des services d'audit ou d'assurance.

Les honoraires rendus par d'autres bureaux du réseau de KPMG en 2014 s'élèvent à EUR 12,8 milliers (2013 : EUR 9,4 milliers) pour des services d'audit ou d'assurance.

29. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif ne s'est produit après la date de clôture.

30. Filiales et entreprises associées

Filiales

Sociétés	% de participation	
	2014	2013
Rosier Nederland, Westkade 38 a – 4551 Sas Van Gent (Pays-Bas)	100%	100%
Rosier France, Z.A. La Courtilière – 62123 Beaumetz-Les-Loges (France)	100%	100%
Union pour le Négoce en Produits Chimiques Route de Grandmetz, 11a - 7911 Moustier (Belgique)	100%	100%



Rapport du commissaire



KPMG Réviseurs d'Entreprises
 Avenue du Bourget 40
 1130 Bruxelles
 Belgique

Tél. +32 (0)2 708 43 00
 Fax +32 (0)2 708 43 99
www.kpmg.be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Rosier SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Rosier SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 132.479.000 EUR et l'état consolidé du résultat global se solde par un résultat de la période de 2.335.000 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle.

KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian civil SCRL and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity.

Siège social:
 Avenue du Bourget 40
 1130 Bruxelles
 Belgique

KPMG Réviseurs d'Entreprises
 SCRL
 Société civile à forme commerciale
 TVA BE 0419 122 548
 RPM Bruxelles

Rapport du commissaire



interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 29 avril 2015

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Olivier Declercq
Réviseur d'Entreprises



Comptes annuels abrégés de Rosier SA

Nimblicity™



2014 RAPPORT ANNUEL

73

Nous sommes réactifs, rapides et flexibles
Nous créons et saisissons les opportunités
Nous cherchons des réponses simples et intelligentes



Comptes annuels abrégés de Rosier SA

Vous trouverez ci-après les états financiers de Rosier SA sous une forme abrégée.

Le commissaire a remis en ce qui concerne les comptes annuels statutaires une attestation sans réserve.

Conformément au Code des Sociétés, le rapport de gestion et les comptes annuels de Rosier SA ainsi que le rapport du commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents peuvent également être obtenus sur simple demande adressée au siège de la société : Rosier SA, route de Grandmetz 11a, 7911 Moustier – Tél. +32 69 87 15 30 – Fax +32 69 87 17 09 et sont consultables via le site www.rosier.eu.

En milliers d'EUR	2014	2013
ACTIF		
Immobilisé net	17.947	16.085
Stocks	27.384	18.403
Créances Commerciales et autres	53.616	41.304
Disponible	1.336	1.052
TOTAL ACTIF	100.283	76.843
PASSIF		
Capital	2.550	2.550
Réserves	34.228	32.780
Subsides	258	-
Résultat de l'exercice	1.569	1.448
Fonds propres	38.605	36.778
Provisions	1.158	300
Dettes financières	40.303	21.798
Dettes commerciales et autres	20.217	17.967
TOTAL PASSIF	100.283	76.843
En milliers d'EUR	2014	2013
Ventes et prestations	138.858	129.620
<i>dont : Chiffre d'affaires</i>	135.650	129.744
Coût des ventes et prestations	-137.169	-128.645
Résultat d'exploitation	1.689	975
Résultat financier	284	712
Résultat exceptionnel	-	-235
Résultat avant impôts	1.973	1.452
Impôts sur le résultat	-404	-4
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS	1.569	1.448

Informations générales



ROSIER sa
Route de Grandmetz 11a
B - 7911 MOUSTIER (Hainaut)
Mobile : + 32 69 87 15 30
Fax : + 32 69 87 17 09



ROSIER FRANCE sasu
Z.A. La Courtilière
F - 62123 BEAUMETZ-LES-LOGES
Mobile : + 33 3 21 55 61 04
Fax : + 33 3 21 55 30 04



ROSIER NEDERLAND b.v.
Postbus 70
NL - 4550 AB SAS VAN GENT
Westkade 38a
NL - 4551 BV SAS VAN GENT
Mobile : + 31 115 45 60 00
Fax : + 31 115 45 16 47

info@rosier.eu • www.rosier.eu



RAPPORT ANNUEL 2014

Route de Grandmetz 11a
B - 7911 MOUSTIER (Belgique)

www.rosier.eu

